

RAPPORT ANNUEL

2019



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

PORTRAIT DE LA RÉCOLTE 2018-2019



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC



Ventes pour les
pommes dans les
supermarchés du
Québec en 2019

139 M \$

Prix moyen de la
pomme transformée
obtenu en 2018
(par minot)

4,03 \$



Montant total investi
en promotion (incluant
la partie de l'AEPQ¹)

346 866 \$



Montant total investi
en recherche et
développement

58 845 \$



Parts de marché
pour les 4 principales
variétés dans les
supermarchés du
Québec (en volume)

53 %

Prix moyen de la
pomme fraîche
obtenu en 2018
(par minot)

15,73 \$



Nombre d'entreprises
pomicoles

463



Nombre de
minots récoltés
au total

5 365 609

Nombre de
minots de pommes
fraîches récoltées

2 371 127

Nombre de
minots de pommes à jus
opalescent, à jus standard et à
sauce récoltées et déclassées

2 994 482

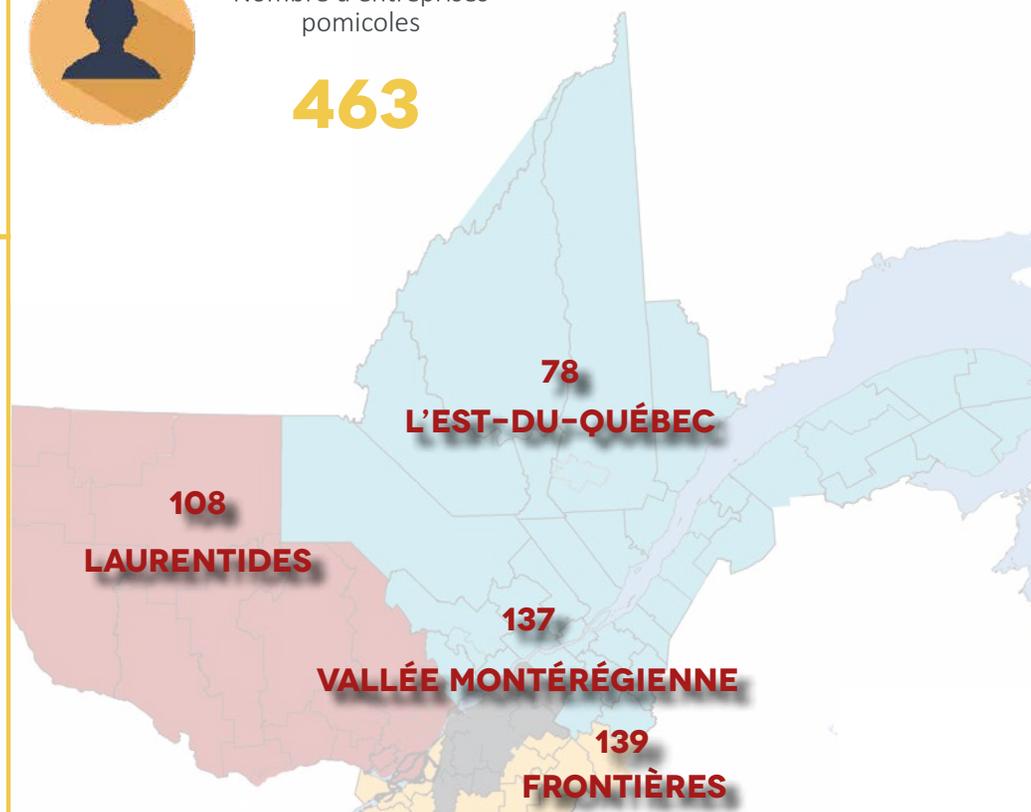


TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| Mot de la présidente et du directeur général | 2 |
| Conseil d'administration | 4 |
| Employés des Producteurs de pommes du Québec | 4 |
| Membres des comités | 5 |
| Activités de mise en marché | 6 |
| Faits saillants | 7 |
| Règlement de mise en marché | 18 |
| Convention de mise en marché | 19 |
| Campagne de promotion Pommes Qualité Québec | 23 |
| Activités générales | 27 |
| Planification stratégique de la filière pomicole québécoise | 28 |
| Sécurité du revenu | 29 |
| Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec | 30 |
| Production fruitière intégrée (PFI) | 32 |
| Protection de la santé et environnement | 33 |
| Salubrité à la ferme | 34 |
| Main-d'œuvre | 35 |
| Implication au niveau canadien | 36 |
| Recherche et développement | 37 |
| Activités de représentation | 40 |
| Information et communication | 40 |
| Suivi des résolutions | 41 |
| Syndicats régionaux 2019-2020 | 43 |



MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est l'heure de dresser le bilan de la dernière saison de commercialisation. Celle-ci est marquée par un problème de fermeté des fruits lors la récolte, par un débat sur la place publique concernant l'utilisation de produits phytosanitaires, par des changements majeurs dans le dossier de la sécurité du revenu et par des représentations des élus et permanents sur la main-d'œuvre et le Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec.

Année de commercialisation

La chaleur en plein mois de septembre nous a causé bien des maux de tête : chamboulement des récoltes, début d'écoulement plus lent et problème de fermeté pour les pommes qui s'est poursuivi toute l'année.

Les volumes vendus en 2018 ont été stables en comparaison à l'année dernière (42 millions de kg), mais toujours plus faibles que la moyenne des cinq saisons antérieures (45 millions de kg). Nous avons atteint 53 % des parts de marché pour nos quatre principales variétés dans les supermarchés du Québec (un record), mais la valeur des ventes pour celles-ci a diminué de 2 %.

En effet, on peut constater une hausse des volumes vendus de McIntosh de 12 % comparativement à 2018, mais le prix moyen en magasin a été inférieur de 11 % (2,55 \$/kg), soit le plus bas depuis 2015. Ce prix reflète bien la moins bonne qualité de la variété, qui fut fortement écoulee grâce aux promotions ciblées effectuées tout au long de la saison. La pomme Gala s'est hissée au premier classement en termes de valeur en raison de son prix favorable de 3,99 \$/kg. Plusieurs variétés ont rapporté un meilleur prix moyen, comme la Honeycrisp (7,35 \$/kg), la Jazz (6,31 \$/kg), la Granny Smith (4,80 \$/kg) et l'Ambrosia (4,50 \$/kg).



Produits phytosanitaires

La couverture médiatique a été particulièrement difficile envers les productions utilisant des produits phytosanitaires. Il est important de mettre de l'avant les efforts de notre secteur à ce sujet et de promouvoir la Production fruitière intégrée (PFI). Les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) ont déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) afin d'exposer les nombreuses initiatives déployées par l'industrie pomicole pour favoriser l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la santé tout en assurant la compétitivité des entreprises. Nous y avons également présenté des pistes de solutions afin de poursuivre les efforts d'adoption de pratiques de remplacement innovantes aux pesticides.

Sécurité du revenu

Au cours des dernières années, les PPQ ont ardemment travaillé pour améliorer et ajuster la couverture du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) dans notre secteur. Devant l'impossibilité de changements, lors de l'assemblée générale annuelle des PPQ en janvier 2019, les producteurs ont voté pour qu'il y ait un deuxième vote pour notre secteur. L'été dernier, un vote a donc eu lieu concernant l'adhésion de notre secteur à l'ASRA. Le résultat a été très clair : 92 % des répondants ont choisi d'abandonner l'ASRA et de se tourner vers les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. Les PPQ travaillent actuellement avec la Financière agricole du Québec (FADQ) pour mettre en place ces changements et le tout devrait être complété avant la prochaine récolte.

Programme de modernisation

Comme à chaque année, les PPQ ont présenté leurs demandes au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) afin que le Programme de modernisation soit adapté à la réalité des pomiculteurs. Dans le présent rapport, vous trouverez l'historique complet du Programme. Il est évident que notre secteur n'a pu utiliser cet outil comme souhaité. Lors de la tournée régionale, nous avons interrogé les producteurs présents à propos des freins à l'utilisation de celui-ci et les améliorations à y apporter.

Compétitivité et main-d'œuvre

Lors de la dernière année, un comité de travail sur la compétitivité des secteurs maraîchers et fruitiers regroupant des représentants des différentes associations du secteur horticole, du MAPAQ, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de la FADQ ainsi que d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a vu le jour. L'objectif de ce comité est de mettre en place un plan d'action concerté afin de maintenir la compétitivité du secteur et de saisir les opportunités de croissance. Autour de la table lors d'une rencontre le 5 novembre dernier, il y avait autant de représentants des différentes productions que des ministères. Il est encourageant de voir que nos préoccupations sont écoutées et prises au sérieux. Certes, l'idée de créer cette table multisectorielle autour des mêmes enjeux démontre la volonté de tous les secteurs de trouver des solutions. Pour y parvenir, l'implication du gouvernement est essentielle. Les premières actions retenues devraient être connues au printemps 2020. La main-d'œuvre est un dossier important pour tous les membres de ce comité. Les demandes incluent, entre autres, une compensation de la hausse du salaire minimum et l'harmonisation et l'assouplissement du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de travailleur agricole saisonnier (PTAS).

Enfin, nous tenons à remercier les administrateurs, les membres des comités et l'équipe de la permanence pour leur professionnalisme et leurs efforts constants afin de réaliser les différents mandats.

Votre présidente, Stéphanie Levasseur



Le directeur général, Daniel Ruel, agronome





Le conseil d'administration dans l'ordre habituel :

François Turcotte
Québec
membre de l'exécutif

Mario Bourdeau
Les Frontières
membre de l'exécutif

Éric Rochon
Laurentides
vice-président
membre de l'exécutif

Charles Choquette
Vallée Montérégienne

Alexandre Simard
Laurentides

Sébastien Morissette
Vallée Montérégienne
membre de l'exécutif

Stéphanie Levasseur
présidente
membre de l'exécutif

François Blouin
Québec

Absent de la photo :
Richard Morin
Les Frontières

Nombre de rencontres

Conseil d'administration : 6

Conseil exécutif : 8



Les employés dans l'ordre habituel :

Michèle Lachapelle
Commis à l'administration
(3 jours par semaine)

Catherine Dufour
Technicienne administrative
(4 jours par semaine)

Catherine Kouznetzoff
Technicienne administrative

Caroline Gosselin
Commis à l'administration
(4 jours par semaine)

Billal Ouyahia
Agent à la réglementation

Daniel Ruel
Directeur général

Paula Mazabel
Assistante comptable

Jennifer Gagné
Agente de recherche et
d'information

Geneviève Périgny
Agente de communication

Les membres des comités internes et externes 2018-2019

Comités internes

Comité de gestion (N^{bre} : 3)

Stéphanie Levasseur (P)
Mario Bourdeau
Sébastien Morissette
Éric Rochon
François Turcotte (S)

Comité de prix de la pomme destinée à l'état frais (N^{bre} : 12)

Mario Bourdeau (P)
François Turcotte
Sébastien Morissette
Éric Rochon
Charles Choquette (S)

Comité prix de la pomme de transformation (N^{bre} : 2)

Éric Rochon (P)
Paul-Martin Roy
François Turcotte
Richard Morin
Charles Choquette (S)

Comité du coût de production & sécurité du revenu (N^{bre} : 13)

Sylvain Caouette (P)
Stéphanie Levasseur
Sébastien Morissette
Éric St-Denis

Comité finances (N^{bre} : 1)

Éric Rochon (P)
Stéphanie Levasseur
Mario Bourdeau
Sébastien Morissette
François Turcotte

Comité de recherche (N^{bre} : 0)

François Blouin (P)
Alexandre Simard
Monique Audette
Marc-André Trottier

Comités externes

Comité de coordination ASRA et table de travail sur la sécurité du revenu (N^{bre} : 5)

Sylvain Caouette
Mélanie Noël
Daniel Ruel (S)

Table filière (N^{bre} : 0)

Stéphanie Levasseur (P)
François Blouin
Sébastien Morissette (S)
Mélanie Noël
Daniel Ruel

Comité national (N^{bre} : 13)

Stéphanie Levasseur
Mélanie Noël

Réseau d'essai (RECUPOM) (N^{bre} : 2)

François Blouin
Alexandre Simard (S)
Mélanie Noël

Groupe d'experts en protection du pommier (N^{bre} : 1)

François Blouin
Mélanie Noël
Jennifer Gagné (S)

Conseil général et Comités UPA

(voir liste des activités de représentation)
Stéphanie Levasseur
Éric Rochon (S)

Table horticole de l'UPA (N^{bre} : 11)

Stéphanie Levasseur
Daniel Ruel
Éric Rochon (S)
Mélanie Noël

Comité de travail sur la compétitivité des secteurs maraîchers et fruitiers du Québec (N^{bre} : 9)

Stéphanie Levasseur
Éric Rochon (S)
Daniel Ruel
Mélanie Noël (S)

Légende :

N^{bre} : Nombre de rencontres

P : Président

S : Substitut

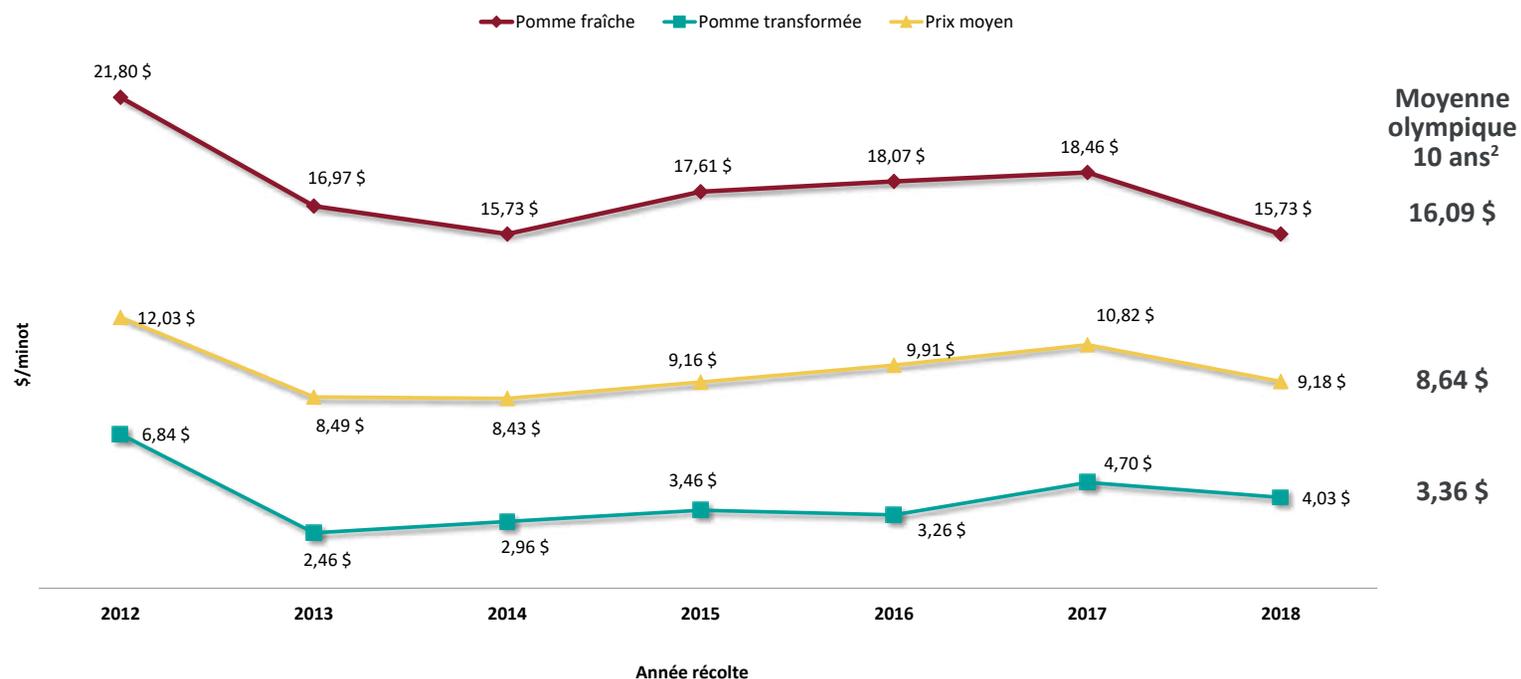
**LES
ACTIVITÉS
DE
MISE EN
MARCHÉ**



FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE DE COMMERCIALISATION 2018-2019

Cette section résume la dernière année de commercialisation. Les différentes données recueillies tout au long de l'année de récolte permettent de faire un bilan et de discerner les principaux enjeux de l'industrie. Vous trouverez des faits saillants pour chacun des graphiques.

Graphique 1. Prix moyens payés aux producteurs pour la pomme fraîche, la pomme transformée ainsi que le prix global obtenu pour les années récolte 2012 à 2018



Source : Base de données des PPQ

Pomme fraîche

15,73 \$/minot

.....
prix moyen obtenu
pour la pomme
fraîche

16,09 \$/minot

.....
prix moyen obtenu
pour la pomme
fraîche - moyenne
olympique
10 ans

- 2 %

.....
par rapport à la
moyenne olympique
10 ans

Pomme transformée

4,03 \$/minot

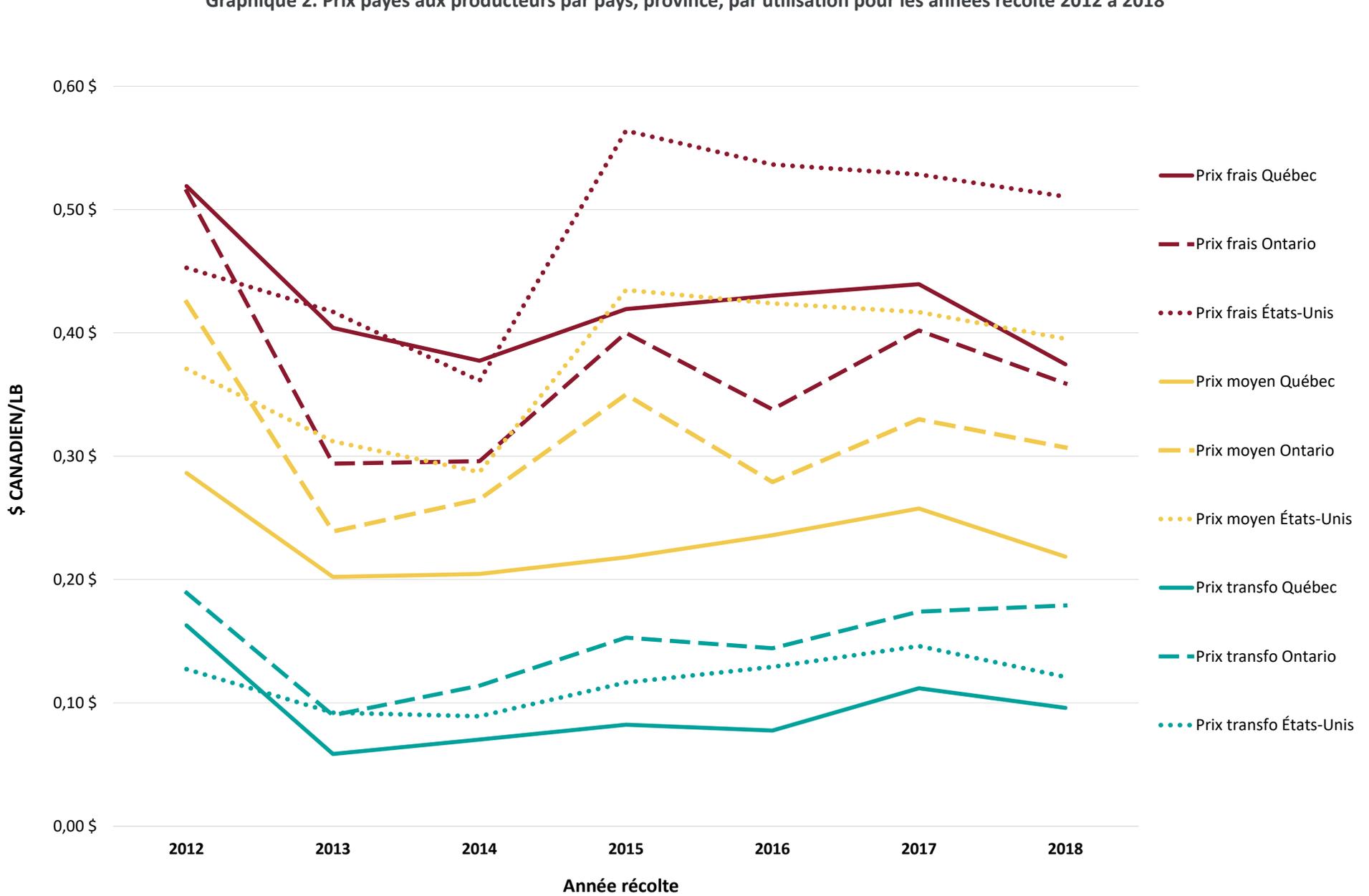
.....
prix moyen obtenu
pour la pomme
transformée

3,36 \$/minot

.....
prix moyen obtenu
pour la pomme
transformée -
moyenne olympique
10 ans

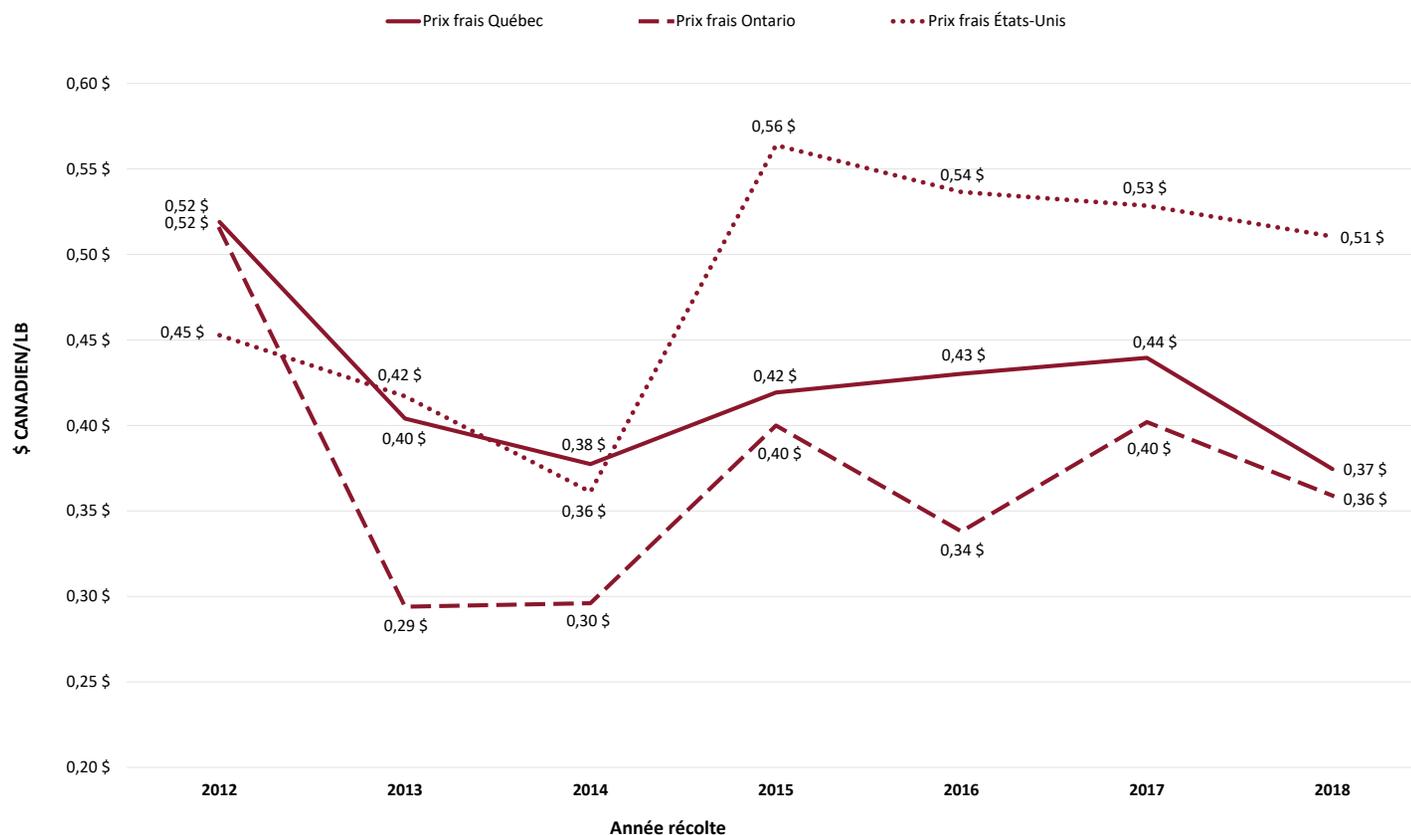
2. La moyenne olympique d'une série de données est la moyenne des éléments de cette série, auxquels on a retiré la plus petite et la plus grande donnée. Ici, elle est comptabilisée sur 10 ans, soit de 2008 à 2017.

Graphique 2. Prix payés aux producteurs par pays, province, par utilisation pour les années récolte 2012 à 2018



Note : Les prix payés aux producteurs du Québec proviennent de la base de données des PPQ et tiennent compte de l'ensemble des transactions entre les producteurs du Québec et les agents autorisés. Par contre, en Ontario et aux États-Unis, les prix payés aux producteurs sont déterminés grâce à des sondages. En Ontario, ceux-ci sont effectués auprès d'emballeurs de pommes et sont publiés dans le Rapport annuel de l'Ontario Apple Growers (OAG). Il existe des différences importantes dans l'industrie pomicole du Québec par rapport aux États-Unis, expliquant cet écart entre les prix moyens (niveau de fermeté des variétés produites, critères de qualité, conditions climatiques, etc.)

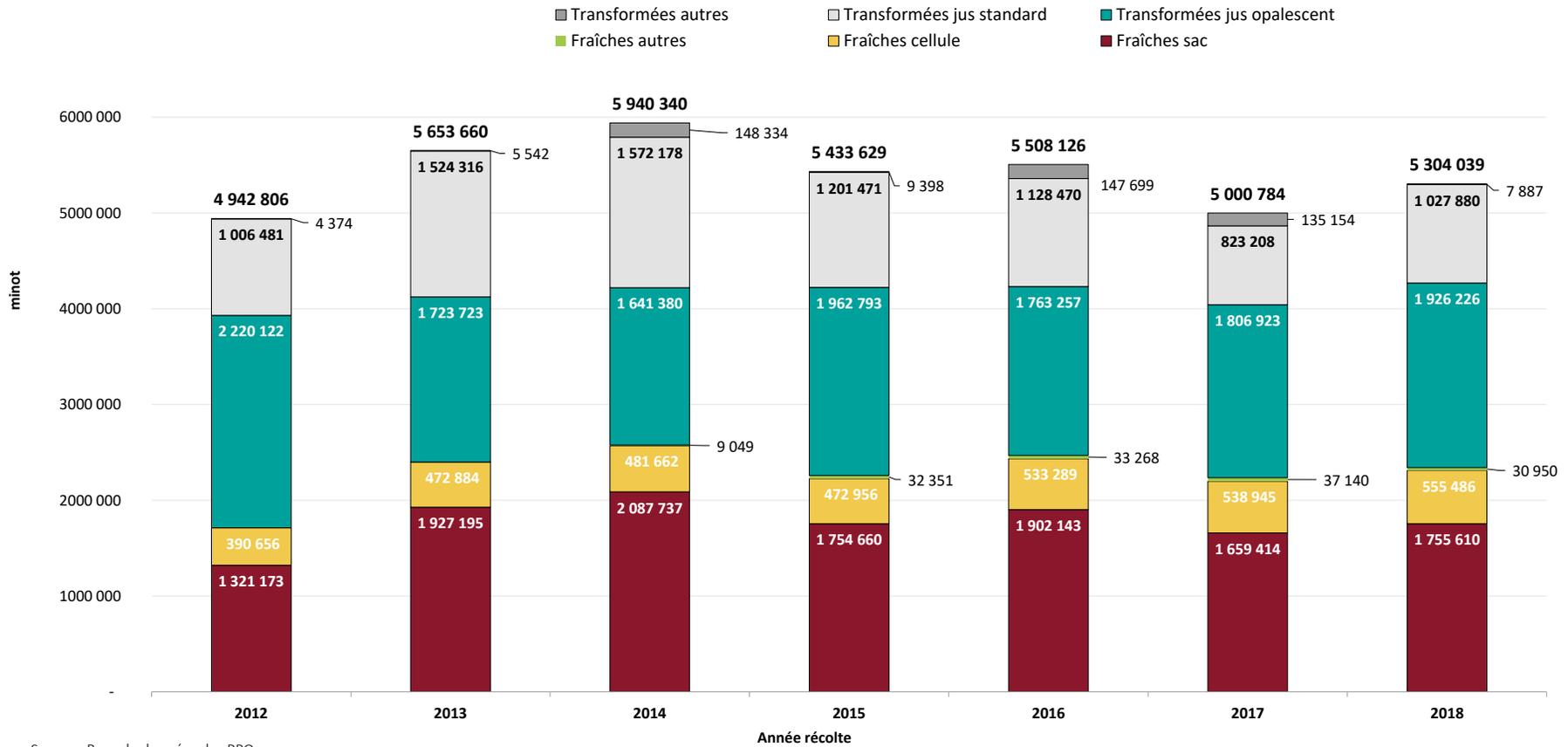
Graphique 3. Prix payés aux producteurs pour la pomme fraîche, par pays, par province pour les années récolte 2012 à 2018



Sources : PPQ, OAG, NASS

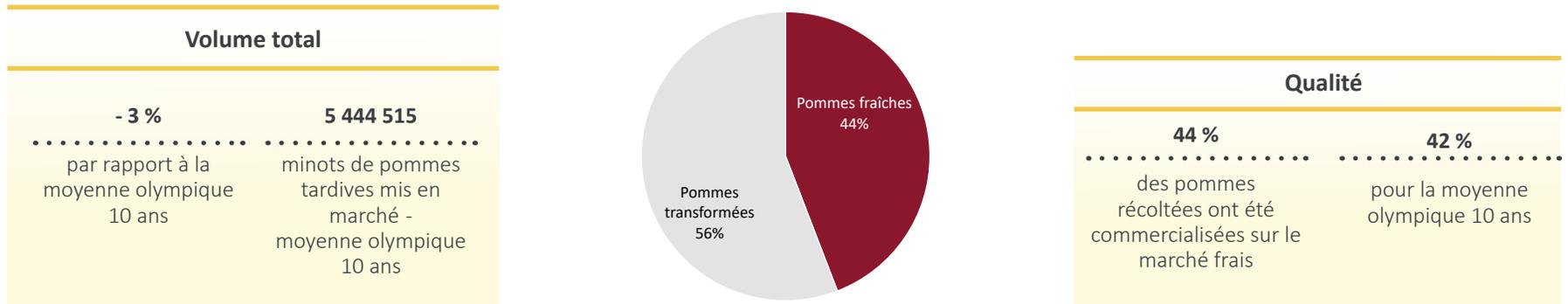
| Pomme fraîche | | Pomme transformée (graphique 2) | | Prix moyen (graphique 2) | |
|---|--|--|---|--|---|
| 0,51 \$/lb | 0,36 \$/lb | 0,12 \$/lb | 0,18 \$/lb | 0,40 \$/lb | 0,22 \$/lb |
| prix moyen obtenu pour la pomme fraîche aux É.-U | prix moyen obtenu pour la pomme fraîche en Ontario | prix moyen obtenu pour la pomme transformée aux É.-U. | prix moyen obtenu pour la pomme transformée en Ontario | prix moyen obtenu pour la pomme fraîche aux É.-U. | prix moyen obtenu pour la pomme fraîche au Québec |
| 0,37 \$/lb | | 0,10 \$/lb | | 0,31 \$/lb | |
| prix moyen obtenu pour la pomme fraîche au Québec (-27 % par rapport aux É.-U.) | | prix moyen obtenu pour la pomme transformée au Québec | | prix moyen obtenu pour la pomme fraîche en Ontario | |

Graphique 4. Volumes de pommes tardives mises en marché par type de marché³ entre les années 2012 et 2018



Source : Base de données des PPQ
 Fraîches autres : pommes Canada Commerciales et Pompouce
 Transformées autres : cidre, pommes à chevreuil et transformation à la ferme

Graphique 5. Proportion de pommes tardives mises en marché par type de marché⁴ en 2018



3 et 4. Les données pour la récolte 2018-2019 ont été comptabilisées le 19 décembre 2019 et ne comprennent pas les ventes directes aux consommateurs qui seront facturées en mars 2020. Les volumes antérieurs peuvent différer en raison de déclarations de producteurs reçues après la comptabilisation des données.

Depuis 2001, les PPQ font l'acquisition de données sur les ventes de pommes dans le réseau des bannières supermarchés du Québec. Les résultats de chacune des années ont été comptabilisés d'octobre à novembre. L'analyse des données pour cette période permet de tracer plusieurs constats⁵.

Ventes en \$ en 2019

139 541 101 \$

vente totale de pommes

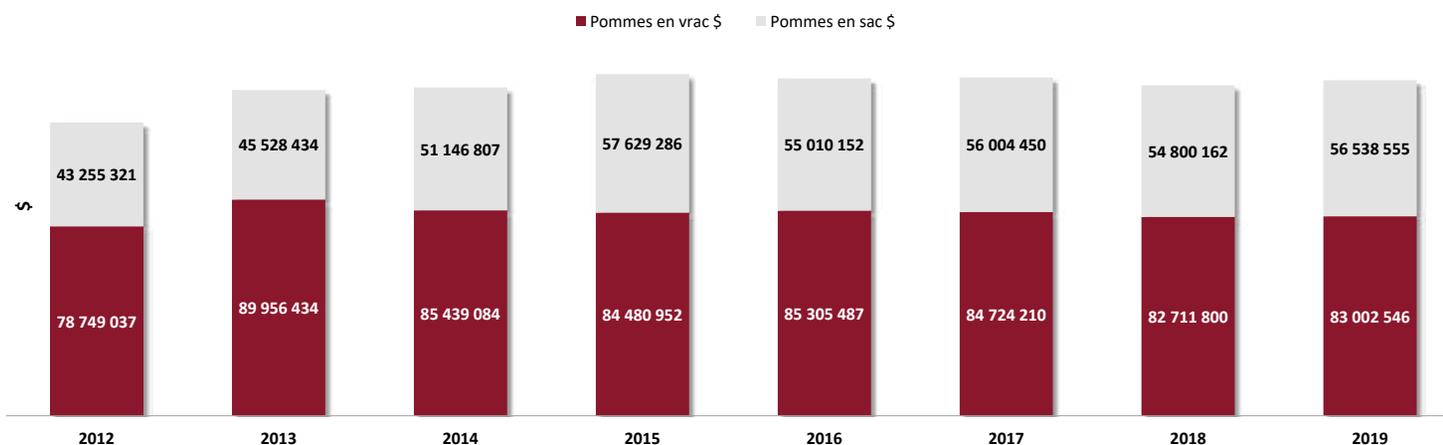
5 409 942 \$

vente de pommes biologiques

59 %

proportion de ventes de pommes en vrac

Graphique 6. Ventes de pommes en sac et en vrac dans les bannières supermarchés du Québec (en dollars)



Ventes en kg en 2019

42 862 016 kg

vente totale de pommes

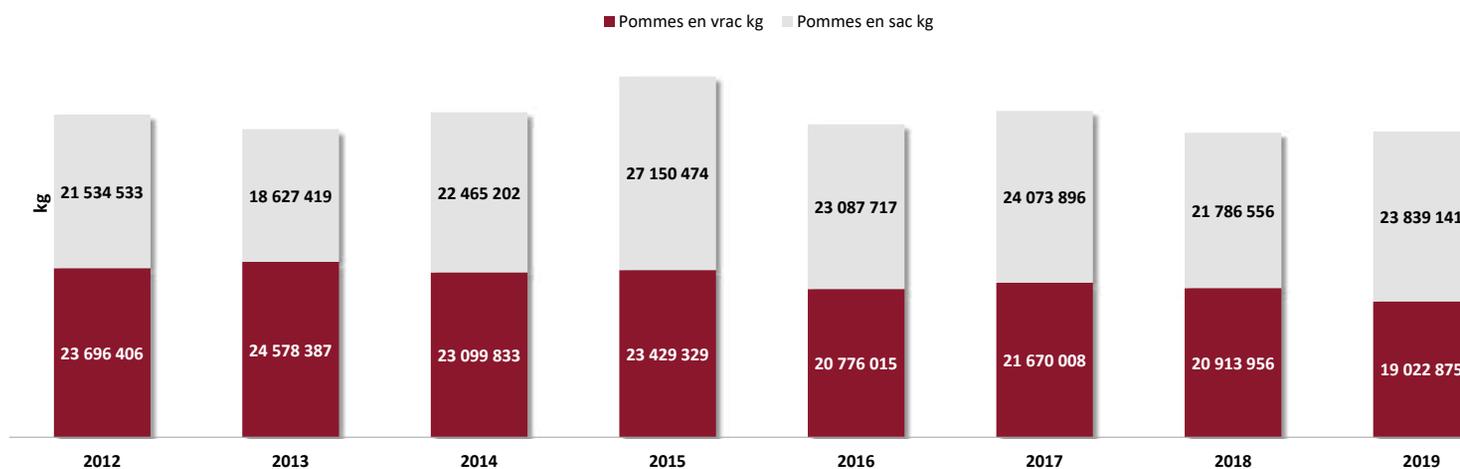
1 040 928 kg

ventes de pommes biologiques

56 %

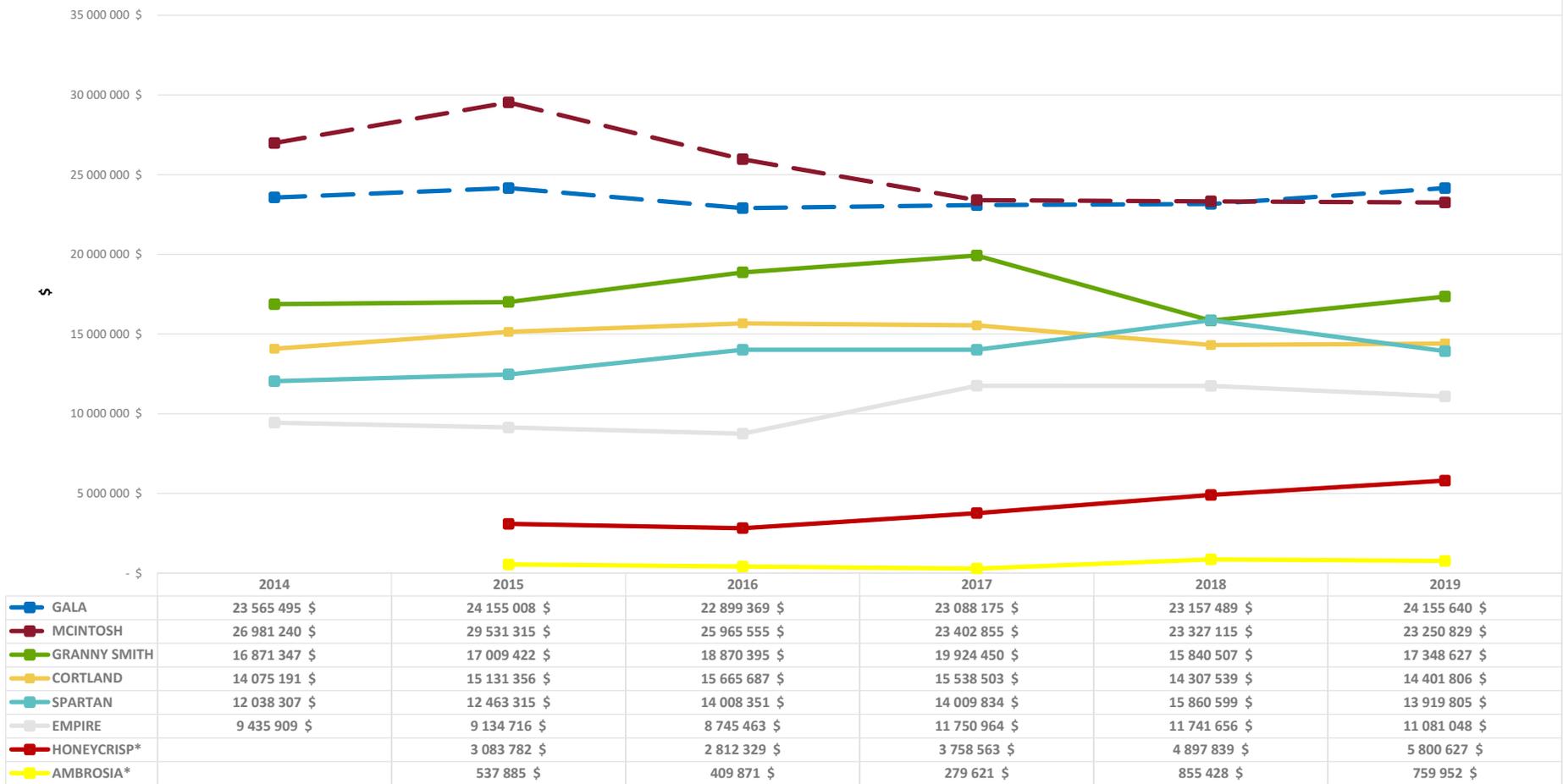
proportion de ventes de pommes en sac

Graphique 7. Ventes de pommes en sac et en vrac dans les bannières supermarchés du Québec (en kg)



Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.
 5. 52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

Graphique 8. Ventes de pommes pour certaines variétés dans les bannières supermarchés du Québec pour les années 2014 à 2019 (en dollar).



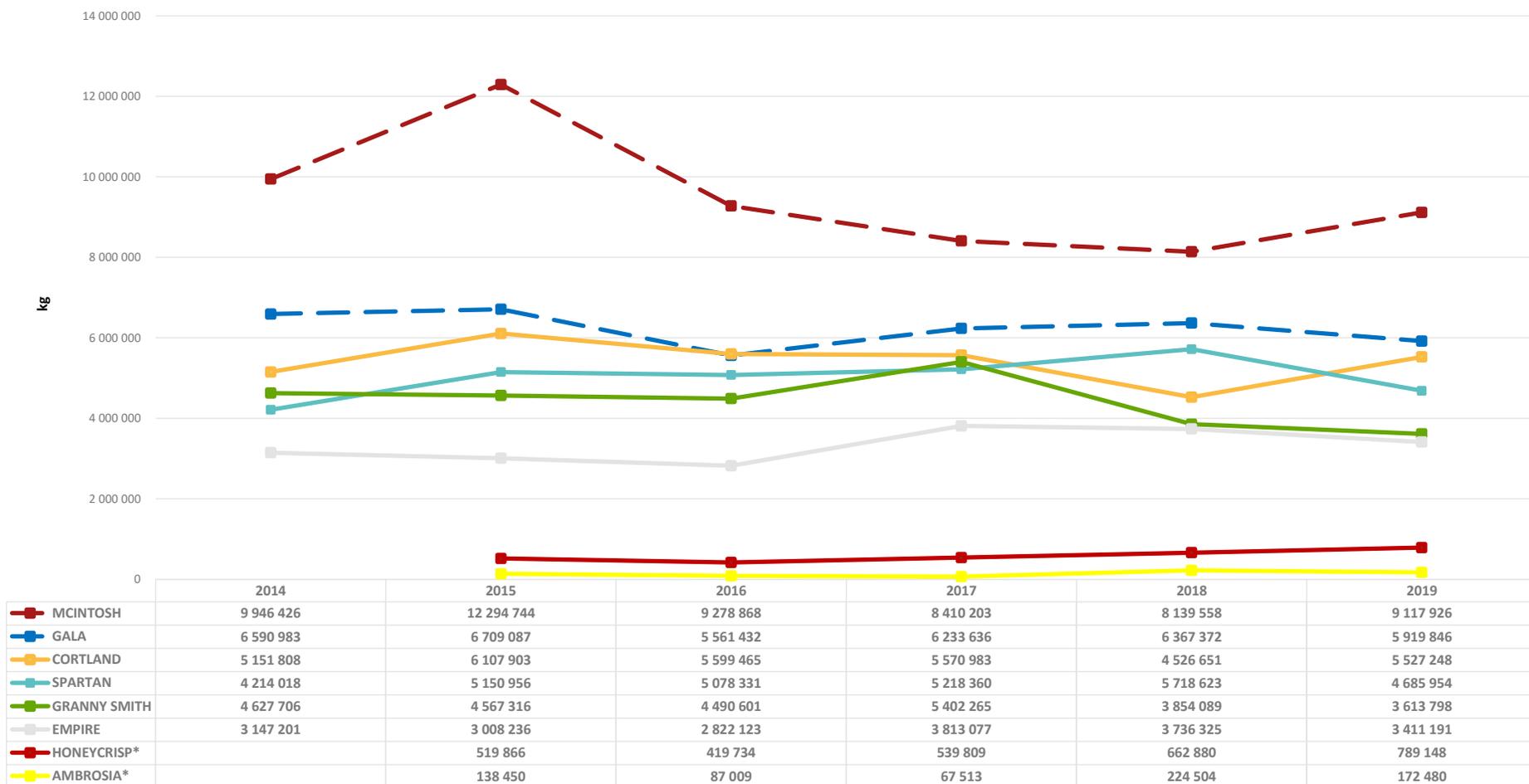
Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

Note: Les variétés Honeycrisp et Ambrosia ont été retirées de la catégorie Autres variétés en 2015.

Ventes en \$

| | | |
|---|---|--|
| GALA | + 10 % | + 18 % |
| | | |
| 1 ^{re} variété au classement de la valeur des ventes | des ventes de Granny Smith par rapport à 2018 | des ventes d'Honeycrisp par rapport à 2018 |

Graphique 9. Ventes de pommes pour certaines variétés dans les bannières supermarchés du Québec pour les années 2014 à 2019 (en kg)



Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

Note: Les variétés Honeycrisp et Ambrosia ont été retirées de la catégorie Autres variétés en 2015.

Ventes en kg

McIntosh

.....

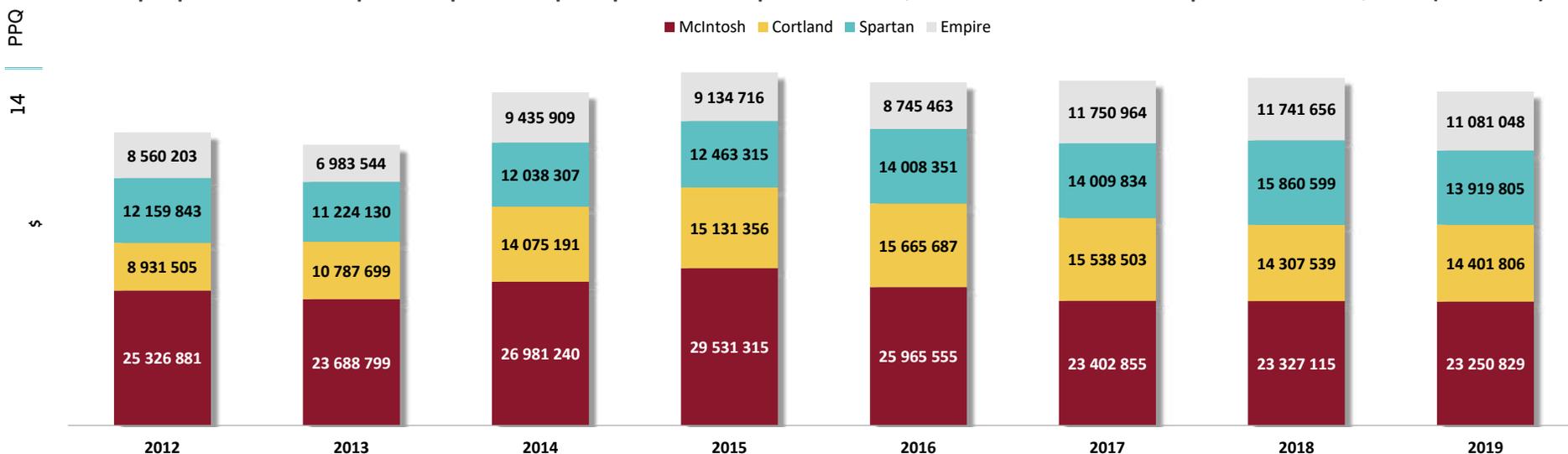
1^{re} variété au classement des volumes vendus en 2019

Baisse des volumes vendus de McIntosh

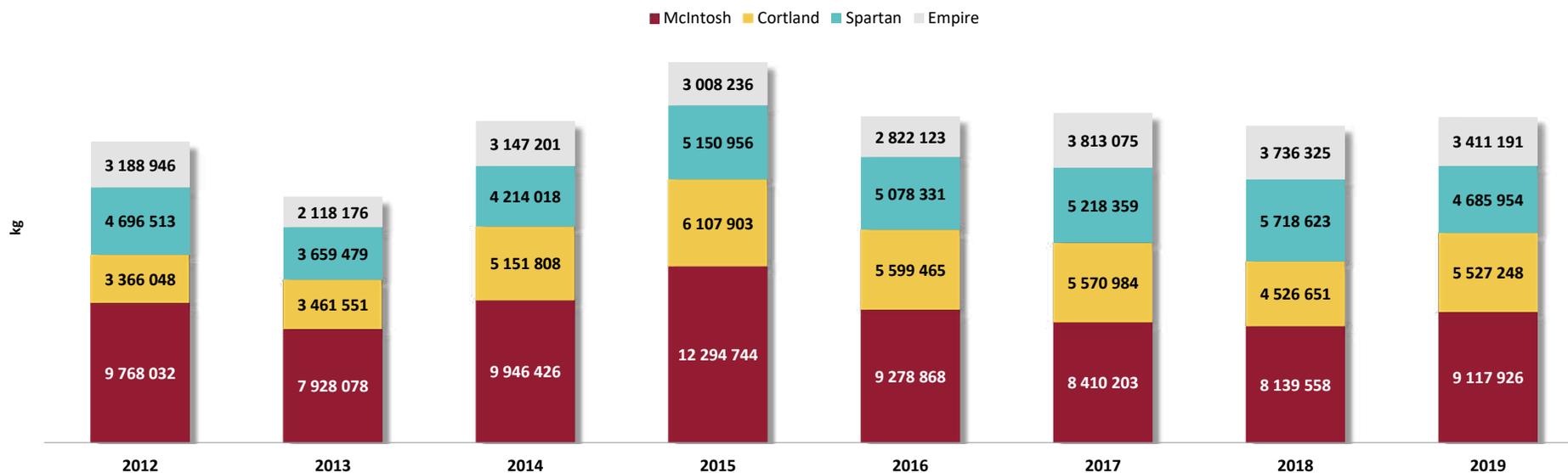
.....

par rapport à 2015

Graphique 10. Ventes de pommes pour les 4 principales variétés produites au Québec dans les bannières supermarchés du Québec (en dollars)



Graphique 11. Ventes de pommes pour les 4 principales variétés produites au Québec dans les bannières supermarchés du Québec (en kg)



Ventes en \$ en 2019

62 653 488 \$

45 %

- 4 %

ventes des quatre principales variétés

proportion des quatre principales variétés vendues

ventes des quatre principales variétés par rapport à 2018

Ventes en kg en 2019

22 742 319 kg

53 %

+ 3 %

+ 22 %

volume des quatre principales variétés vendues

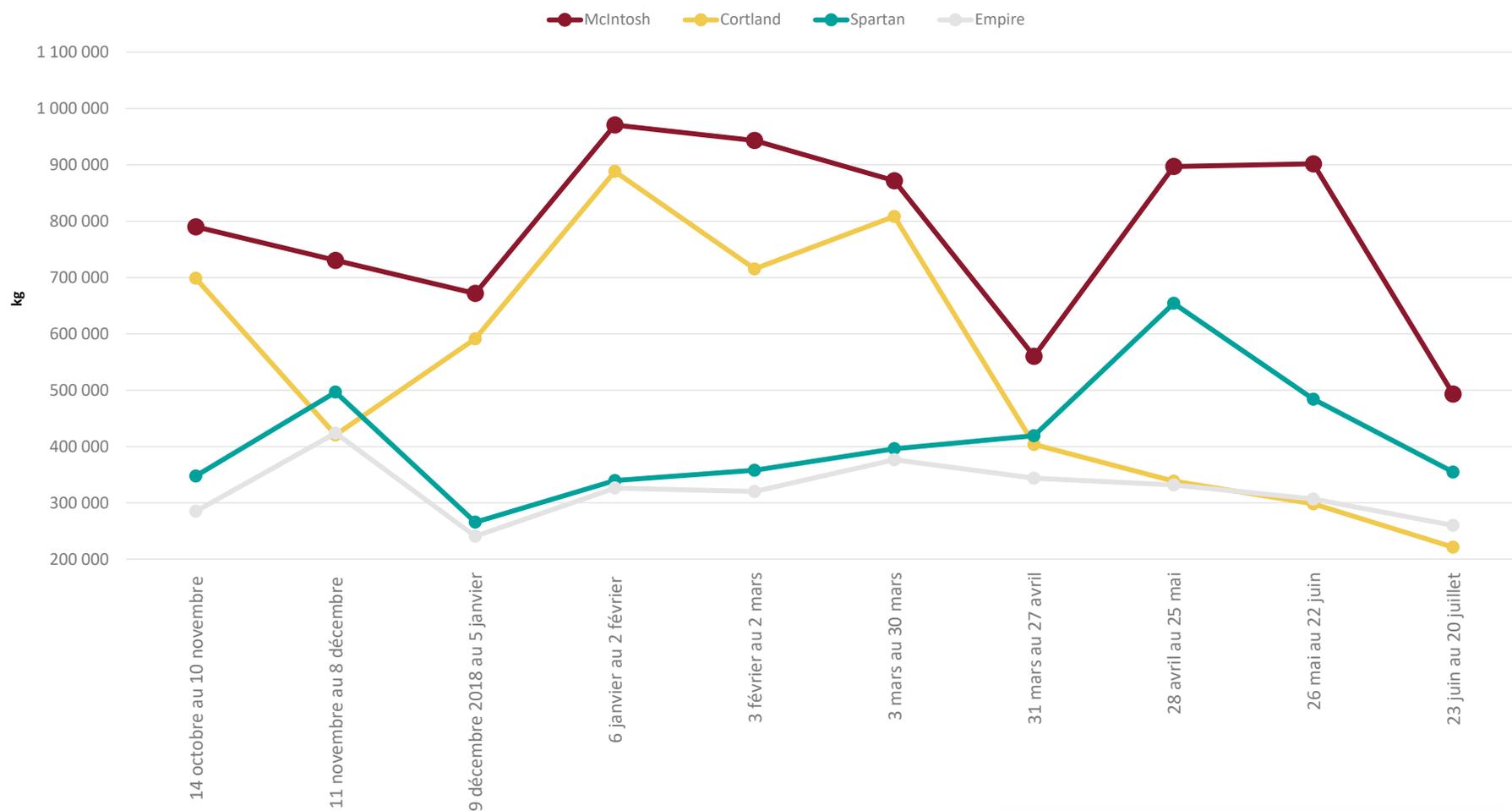
proportion des quatre principales variétés vendues

volumes vendus des quatre principales variétés par rapport à 2018

volumes vendus de Cortland par rapport à 2018

Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

Graphique 12. Évolution des volumes vendus des 4 principales variétés produites au Québec par période dans les bannières supermarchés du Québec, octobre 2018 à juillet 2019 (en kg)



Volumes vendus en 2019

Janvier

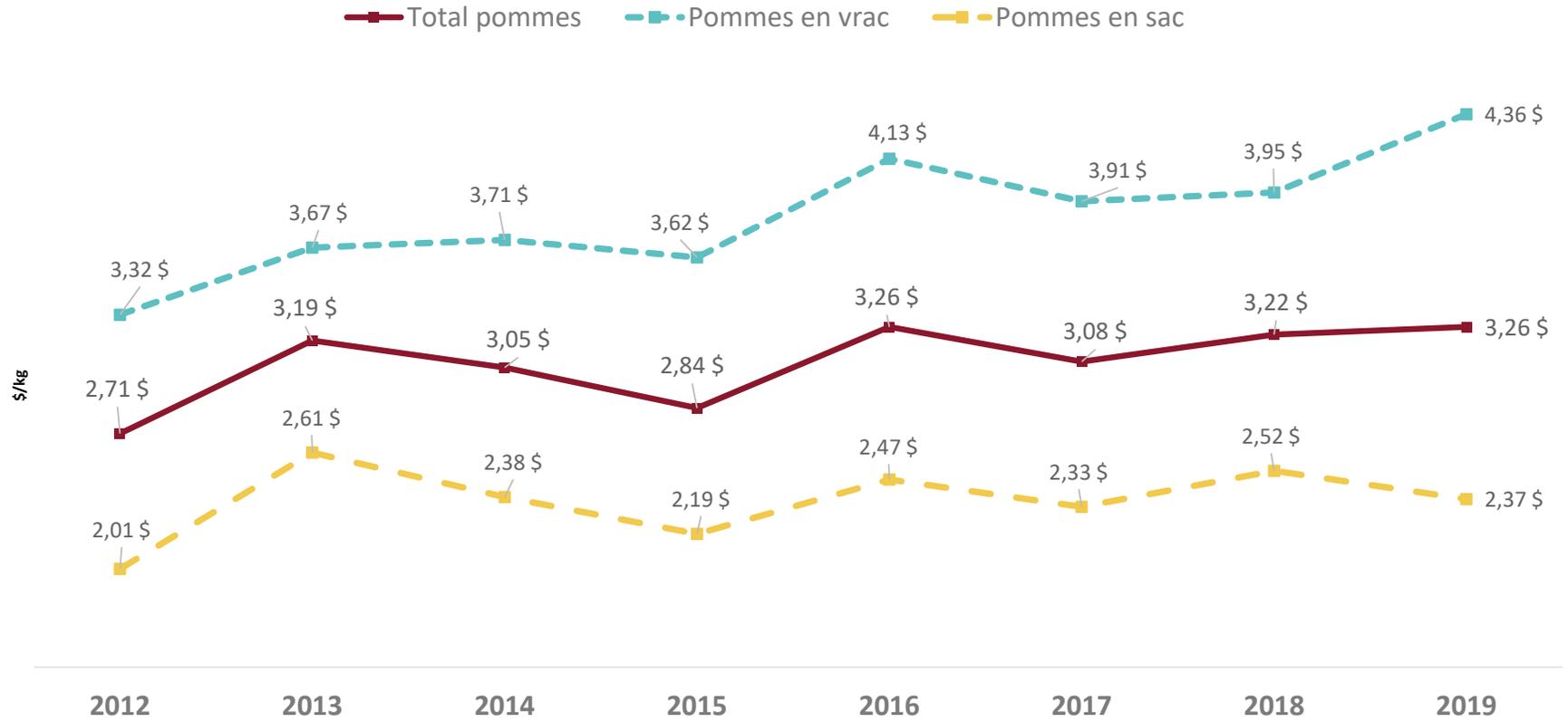
.....
plus haut volume
vendu

Avril

.....
baisse marquée des
volumes vendus



Graphique 13. Prix moyen des pommes dans les bannières supermarchés du Québec.



Note : La catégorie Total pommes représente la moyenne du prix des pommes biologiques et conventionnelles

| Prix | | | |
|---|--|---|--|
| 3,21 \$/kg | + 10 % | 5,60 \$/kg | + 4 % |
| prix moyen des pommes conventionnelles | prix moyen des pommes vendues en vrac en 2019 par rapport à 2018 | prix moyen des pommes biologiques | prix moyen des pommes biologiques en 2019 par rapport à 2018 |

Graphique 14. Prix moyen de certaines variétés de pommes dans les bannières supermarchés du Québec

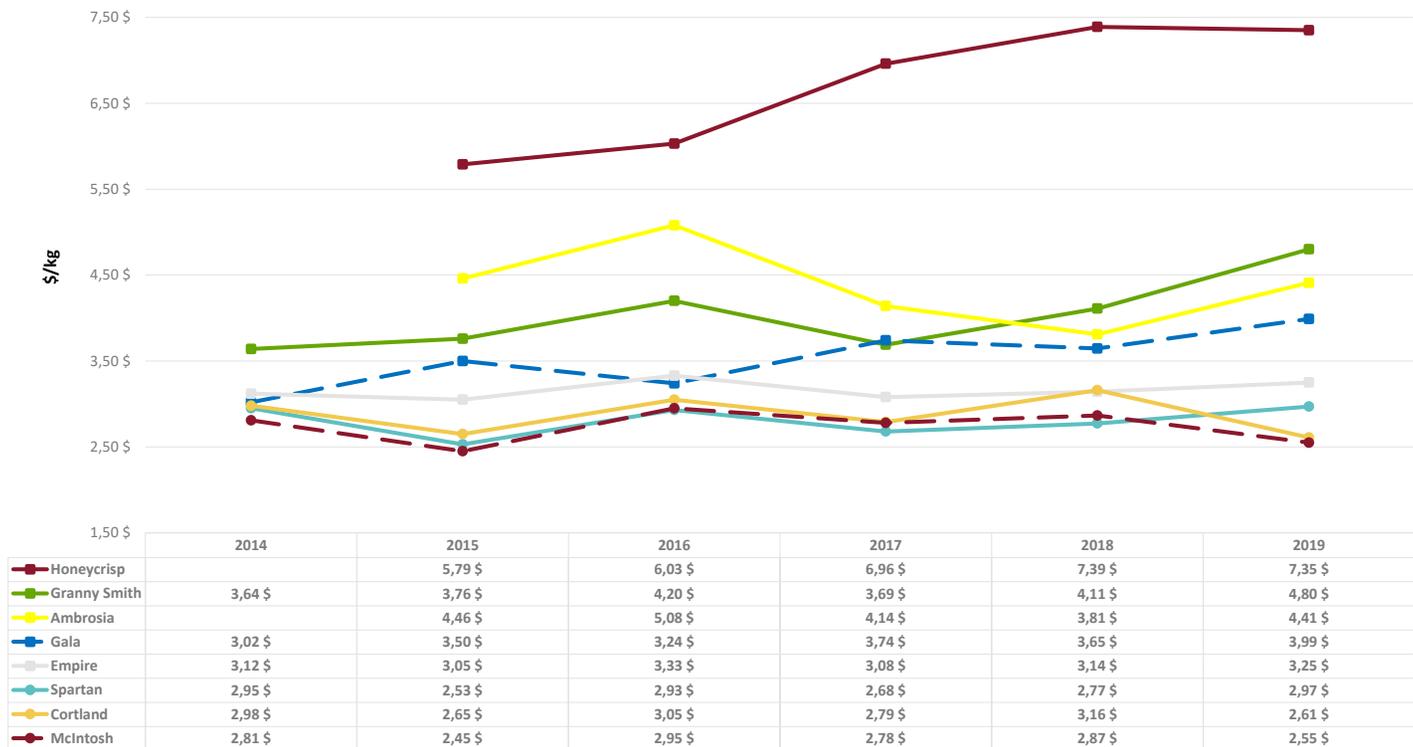


Tableau 1. Classement des prix moyens de certaines variétés de pommes dans les bannières supermarchés du Québec en 2019 (\$/kg)

| Variété | \$/kg |
|------------------|---------|
| Honeycrisp | 7,35 \$ |
| Jazz | 6,31 \$ |
| Pink Lady | 5,54 \$ |
| Fuji | 5,02 \$ |
| Délicieuse jaune | 5,01 \$ |
| Braeburn | 5,00 \$ |
| Granny Smith | 4,80 \$ |
| Crispin / Mutsu | 4,50 \$ |
| Ambrosia | 4,41 \$ |
| Gala | 3,99 \$ |
| Délicieuse rouge | 3,72 \$ |
| Empire | 3,25 \$ |
| Spartan | 2,97 \$ |
| Gravenstein | 2,86 \$ |
| Cortland | 2,61 \$ |
| McIntosh | 2,55 \$ |
| Autres variétés | 2,34 \$ |
| Idared | 1,92 \$ |

Prix

7,35 \$/kg
prix moyen le plus élevé, soit pour la Honeycrisp

+ 17 %
du prix moyen de la Granny Smith en 2019 par rapport à 2018

+ 9 %
du prix moyen de la Gala en 2019 par rapport à 2018 (en hausse constante)

4 principales variétés produites au Québec
dans les prix les plus bas

Cortland
prix le plus bas depuis 2014

Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

RÈGLEMENT DE MISE EN MARCHÉ

Le Règlement de mise en marché des pommes du Québec prévoit que les frais fixés à 0,25 \$/minot pour les pommes tardives à l'état frais servent en premier lieu à rembourser les producteurs par un complément de prix pour ceux ayant participé (suite à une décision du conseil d'administration des PPQ par l'entremise de leur agent autorisé) à une opportunité d'affaires ou à une promotion ciblée. Pour que les producteurs bénéficient de cette compensation monétaire, les agents autorisés doivent remplir une annexe H qui permet de déterminer, selon un calcul établi, le prix d'achat moyen afin de comptabiliser les sommes auxquelles ils ont droit.

Cependant, ce mécanisme a ses limites lorsque le producteur doit assumer une baisse de prix sur une longue période de temps, comme ce fut le cas lors de sept saisons de commercialisation depuis sa création en 2006, soit : 2007-2008, 2009-2010, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2017-2018 et 2018-2019. Pour l'année de commercialisation 2018-2019, les PPQ ont émis dans les derniers jours un complément de prix aux producteurs pour un montant de 510 886 \$ (tableau 2).

Contributions au Plan conjoint

Les PPQ poursuivent leurs efforts concernant la collecte des contributions pour obtenir un règlement équitable envers tous les producteurs (tableau 3).

Tableau 2. Utilisation des frais de mise en marché liés à l'administration et à l'opération du programme de gestion des inventaires

| Année de commercialisation | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Complément de prix | 482 479 \$ | 526 009 \$ | 499 098 \$ | 313 630 \$ | 460 693 \$ | 510 886 \$ |
| Nombre de producteurs | 190 | 178 | 132 | 130 | 124 | 142 |
| Redistribution | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 189 822 \$ | 0 \$ | 0 \$ |
| Nombre de producteurs | 0 | 0 | 0 | 246 | 0 | 0 |
| Frais de gestion | 56 383 \$ | 63 883 \$ | 56 026 \$ | 60 184 \$ | 44 938 \$ | 58 998 \$ |
| Total du fonds | 538 862 \$ | 589 892 \$ | 553 832 \$ | 563 828 \$ | 505 631 \$ | 569 884 \$ |

Source: PPQ

Tableau 3. Collecte des contributions perçues pour les saisons de commercialisation 2013-2014 à 2018-2019

| Année de commercialisation | Pourcentage perçu du potentiel des contributions |
|----------------------------|--|
| 2013-2014 | 97,2 % |
| 2014-2015 | 98,6 % |
| 2015-2016 | 97,7 % |
| 2016-2017 | 96,1 % |
| 2017-2018 | 92,6 % |
| 2018-2019 P | 94,7 % |

P: Prévisionnel*

Sources: PPQ et ISQ

*En date du 16 décembre 2019. Étant donné que l'évaluation de l'Institut de la statistique du Québec n'est pas encore disponible, ce pourcentage n'est qu'une estimation des contributions perçues. Elle devrait être disponible dans les prochaines semaines. Les contributions pour les ventes directes ne sont pas encore facturées.

Fin du babillard électronique

Le 29 octobre dernier, le conseil d'administration des PPQ a décidé de mettre fin au babillard électronique. Cet outil avait pour objectif d'afficher l'offre des pommes disponibles des producteurs et ainsi répondre en partie aux besoins des emballeurs. Par le fait même, il permettait de commercialiser les pommes du Québec en priorité plutôt que de les importer via les exemptions ministérielles. Les PPQ continueront à faire des recherches pour combler les pénuries de pommes lors des demandes d'exemptions ministérielles. Cette décision a été prise considérant le faible taux d'utilisation dans les dernières années et que les technologies utilisées lors de sa conception en 2006 ne sont plus compatibles. Les PPQ devaient investir plusieurs milliers de dollars pour en développer un nouveau. Cette modification au Règlement de mise en marché sera déposée cet hiver.

ENTENTE AVEC LES PRODUCTEURS DE CIDRE DU QUÉBEC



Les PPQ ont décidé de supporter financièrement le développement des Producteurs de cidre du Québec. En reconnaissant que cette association a l'expertise pour poursuivre son travail de développement de créneau du marché, les PPQ s'assurent que la valeur ajoutée du produit revienne aux cidriculteurs.

À cet égard, depuis l'année de commercialisation 2013-2014, tout producteur de cidre doit payer les contributions de 0,17 \$ par minot de pommes produites pour la transformation prévu aux articles 1 et 2 du Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec. Les PPQ remettent 85 % des contributions en provenance des cidriculteurs.

En somme, cette entente a pour but de supporter les actions suivantes :

- Mettre en œuvre le Plan stratégique de développement des producteurs de cidre du Québec;
- Positionner les pommes du Québec et, plus particulièrement, les cidres et développer les marchés;
- Développer et maintenir l'image de qualité de la pomme du Québec et, plus particulièrement, des cidres;
- Développer les relations avec les PPQ.

CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ

Association des emballeurs de pommes du Québec (AEPQ)

Pour une onzième année consécutive, nous avons poursuivi notre travail en partenariat avec l'AEPQ. Voici les réalisations pour la saison de commercialisation 2018-2019 :

- Maintien de l'enveloppe budgétaire de la campagne promotionnelle destinée aux consommateurs pour la saison de commercialisation représentant un montant de 330 000 \$ (125 000 \$ provenant de l'AEPQ) avec l'agence de publicité MP1 pour une deuxième année consécutive (voir à la page 23).
- L'AEPQ a mis en place une nouvelle campagne de promotion sur le Web avec M. Pierre-Luc Funk comme porte-parole et en utilisant la marque de commerce PQQ.
- Forfait d'inspection Pommes Qualité Québec chez les agents autorisés avec l'ajout d'inspections des pommes biologiques selon la norme PQQ pour un montant total de 155 745 \$. Financé à part égale avec les agents autorisés en vertu des deux conventions de mise en marché. L'objectif de ce mandat complémentaire est de connaître la qualité des pommes biologiques offertes en comparaison avec la norme Pommes Qualité Québec. Aucun point de démerite ne sera émis pour la saison 2018-2019 à la suite de l'inspection des pommes biologiques.
- Augmentation du don de pommes au Club des petits déjeuners du Québec passant de 50 à 55 caisses par semaine.
- Maintien de l'encadrement de la commercialisation des pommes de catégorie Canada Commerciales⁶ dans la Convention de mise en marché avec les emballeurs.
- Poursuite du travail pour atteindre les objectifs du plan stratégique de la filière pomicole 2018-2022 avec l'ensemble des autres partenaires (voir à la page 28).
- Le comité de gestion décide de retourner en appel de proposition pour la campagne de promotion 2019-2020. En juin 2019, le comité choisit les agences de publicité Ig2 et Médialliance.

Principaux changements à la Convention de mise en marché des pommes entre les PPQ et l'AEPQ⁷

Les PPQ et l'AEPQ ont convenu des amendements à la Convention de mise en marché des pommes, qui a été signée le 20 juin 2018 et est entrée en vigueur le 1^{er} août 2018. Les amendements sont les suivants :

- Les parties ont convenu de modifier les articles 6.15 et 16.1 b) ainsi que les annexes C et E de la Convention comme suit :
 - La modification apportée à l'article 6.15 concerne la formulation de l'article. L'objectif et la nature de l'article n'ont pas changé;
 - La mention de la date d'ouverture des chambres d'entreposage à atmosphère contrôlée, comme date de référence concernant l'émission des points de démerite pour non-respect des dates de mises en marché, a été retirée du 2^e alinéa de l'article 16.1. La date de référence concernant l'émission des points de démerite pour non-respect des dates de mise en marché a été maintenu à partir de la variété Paulared;
 - Tel qu'il a été appliqué au 2^e alinéa de l'article 16.1, la mention de la date d'ouverture des chambres d'entreposage à atmosphère contrôlée a aussi été retirée de l'annexe C de la Convention;
- Les parties ont convenu d'ajouter de nouveaux formats dans le tableau des poids standards en annexe E.



Acheteurs de pommes à l'état frais

Les négociations du 2 août 2018 entre les PPQ et les acheteurs de pommes à l'état frais ont été suspendues jusqu'au mois d'août 2019. Préalablement, le 16 octobre 2018, une communication de M. Robert Allard informe les PPQ que l'un des acheteurs de pommes à l'état frais s'oppose à l'article 6.1.9 dénoncé dans la version finale de la Convention. Devant ce refus, les PPQ et les acheteurs de pommes à l'état frais poursuivent leurs négociations afin de trouver un terrain d'entente et de conclure la Convention avec tous les signataires visés par celle-ci. En date du 30 août 2019, les PPQ entament une nouvelle dénonciation tel que prévu par la convention. Le 5 septembre 2019, le représentant de Pommes Philip Cassidy propose un amendement à l'article 6.1.9 qui permettrait de régler la dénonciation qui a débuté en 2016. Les PPQ finalisent le texte de l'article 6.1.9 de la Convention et le transmettent à l'ensemble des acheteurs à l'état frais pour fin d'approbation. À la suite de l'approbation par les acheteurs, l'intégralité de la Convention a été transmise pour fin de signature à l'ensemble des acheteurs. En date du 29 octobre 2019, il ne manquait plus qu'un seul signataire parmi les acheteurs de pommes à l'état frais afin de conclure les dénonciations et entamer les procédures d'homologation de la Convention. Le 3 décembre 2019, un suivi a été fait auprès de l'acheteur n'ayant toujours pas signé. Ce dernier a finalement signé la Convention le jour même, permettant ainsi de conclure les signatures de la Convention par tous les acheteurs. En date du 16 décembre 2019, une demande d'homologation a été acheminée à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

En 2020, les PPQ devront finaliser la dénonciation 2019 déposée le 30 août 2019 tel que prévu par la Convention. Les PPQ et les acheteurs de pomme à l'état frais ont convenu d'entamer cette négociation après le dépôt de la demande d'homologation de la dénonciation antérieure.

6. La terminologie « pommes de catégorie Canada Commerciales » remplace le terme « pommes de catégorie moche » ou « pommes commerciales ».

7. La Convention de mise en marché est disponible sur le site des PPQ.

Inspections et vérifications de l'inspecteur-vérificateur et de l'agent à la réglementation

Entre le 1^{er} août 2018 et le 31 juillet 2019, plusieurs vérifications et inspections ont été effectuées par l'inspecteur-vérificateur et l'agent à la réglementation des PPQ. Voici un résumé en quelques points :

- Traitement des plaintes déposées par des producteurs et des consommateurs dans l'application des conventions de mise en marché des pommes du Québec;
- Vérification du prix minimum payé et remboursements effectués aux producteurs de pommes visés;
- Analyse et traitement des plaintes concernant le respect des dates de mise en marché établies;
- Inspections des conventions de mise en marché des pommes du Québec;
- Visites et inspections dans plusieurs chaînes d'alimentation, fruiteries, marchés publics et autres détaillants;
- Vérification du respect des articles de la Convention de mise en marché des pommes auprès des emballeurs de pommes :
 - L'article 6.11 qui incombe à l'emballeur agent autorisé d'informer le producteur, signifié sur la preuve de livraison (annexe I), au moins 15 heures à l'avance, afin de l'informer du moment que ses pommes seront emballées;
 - L'article 6.11.2 de la Convention des acheteurs de pommes à l'état frais et de l'article 6.20 de la Convention des emballeurs de pommes. Ces deux articles incombent aux deux parties de transmettre le rapport de classement (annexe F) et de le communiquer aux producteurs dans les 24 heures;
 - L'article 6.27, 2^e alinéa, incombe à l'emballeur agent autorisé la conservation de l'annexe H (promotion ciblée ou opportunité d'affaires) pour une période de 36 mois et de mettre à disposition les factures et documents à l'inspecteur.



285

+ 10 %

d'inspections
comparativement aux
4 dernières années

Inspections en magasins,
fruiteries et marchés publics*

* Inspections du 13 août au
28 septembre 2018.



338

Annexes H (promotions ciblées et
opportunités d'affaires) reçues et
vérifiées au cours de l'année de
commercialisation



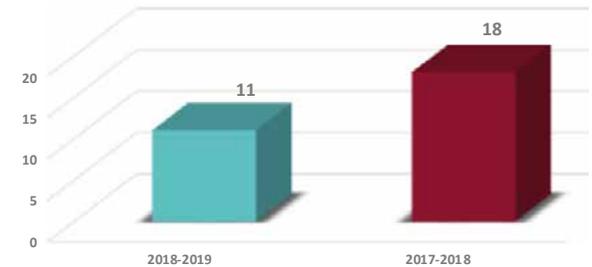
3

• Spartan
• Empire
• Cortland

Variétés mises en marché avant
les dates prescrites*

* Dates de mise en marché déterminées par le comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais pour la saison de commercialisation 2018-2019.

Graphique 15. Nombre d'avertissements émis aux emballeurs agents autorisés liés à certains articles de la Convention



Évaluation périodique des interventions du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec

Dans le cadre de l'évaluation des interventions du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec effectuée par la RMAAQ, les PPQ ont déposé un mémoire lors de la séance du 26 mars 2015. Dans le rapport des activités de l'année 2015, nous avons fait mention des actions réalisées par l'Office depuis la dernière évaluation de mars 2010. Le 10 mai 2018, les PPQ ont reçu de la RMAAQ le rapport d'évaluation périodique.

En 2020, les administrateurs poursuivront l'analyse du rapport, dans le but d'expliquer les mesures qui ont été mises en place à la suite des recommandations de la RMAAQ.

Inspection de la pomme du Québec

Bilan de la qualité pour la récolte 2018

Commentaires généraux :

- Émission record de points de démerite pour le non-respect des critères de qualité PQQ
- 3 avertissements ont été émis pour l'utilisation de l'ancien logotype PQQ, mais une seule récidive avec 15 points de démerite
- La date d'emballage est présente sur la presque totalité des boîtes
- Respect des critères relatifs à l'emballage

Pommes Qualité Québec :

- 32 postes d'emballage inspectés du 4 septembre 2018 au 7 juin 2019
- 458 inspections : 1 010 points de démerite émis (600 points en 2017-2018)
- 13 postes ont cumulé 30 points de démerite et plus
- 6 postes seulement n'ont eu aucun point de démerite
- 88 % du poids des pommes inspectées chez les agents autorisés visités 16 fois et plus
- Plus de défauts : 4,62 % comparativement à 3,48 % (moyenne depuis 2005)
- Principaux défauts :
 - Meurtrissures = 430 points (récolte 2017 = 235 points)
 - Pourriture = 235 points (récolte 2017 = 75 points)
 - Calibre minimum = 135 points
 - Manque de fermeté = 100 points
 - Total des défauts > 10 % = 100 points
- 95 % du poids des pommes inspectées est conforme à PQQ
- 59 % du produit inspecté en sac, filet ou panier et 41 % en plateau ou vrac
- 28 % McIntosh, 22 % Spartan, 20 % Cortland, 18 % Empire

8. Concernent toutes les variétés, tous les formats et tous les emballages.



Pommes Canada Commerciales :

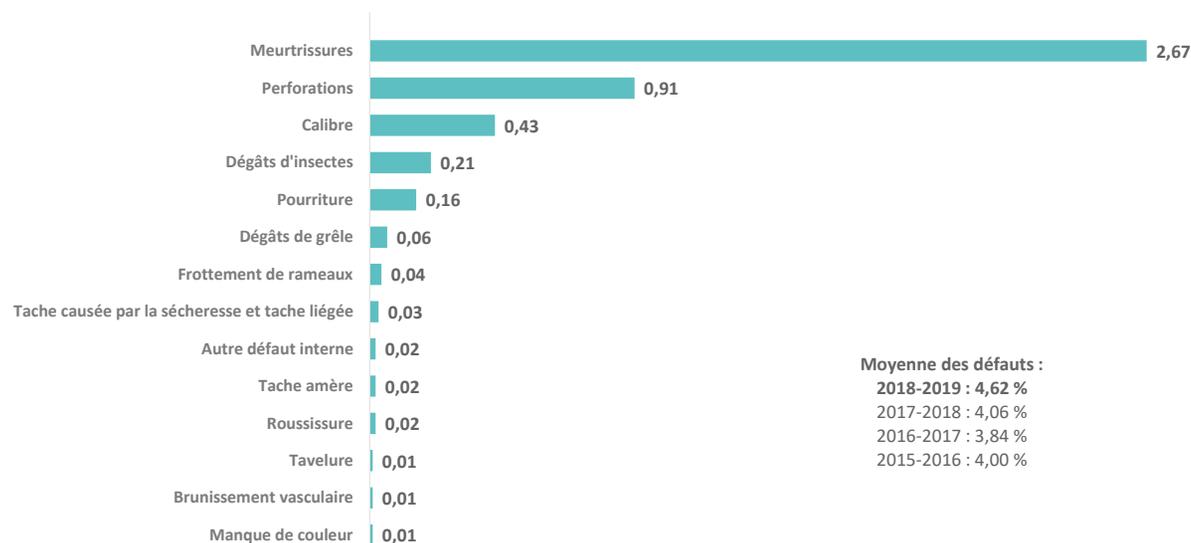
- Aucune inspection de pommes de cette catégorie en 2018-2019

Pommes biologiques :

- À titre d'essai, 64 lots de pommes ont été inspectés pour la qualité et 5 lots pour la fermeté



Graphique 16. Pourcentage des défauts majeurs des produits inspectés (1 817 lots - 4 295 539 lb)⁸



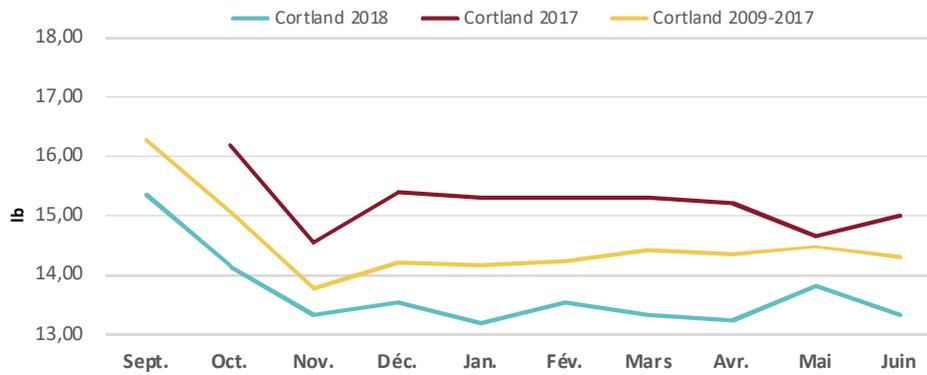
Source : Gestion Qualiterra inc.

Moyenne des défauts :
2018-2019 : 4,62 %
2017-2018 : 4,06 %
2016-2017 : 3,84 %
2015-2016 : 4,00 %

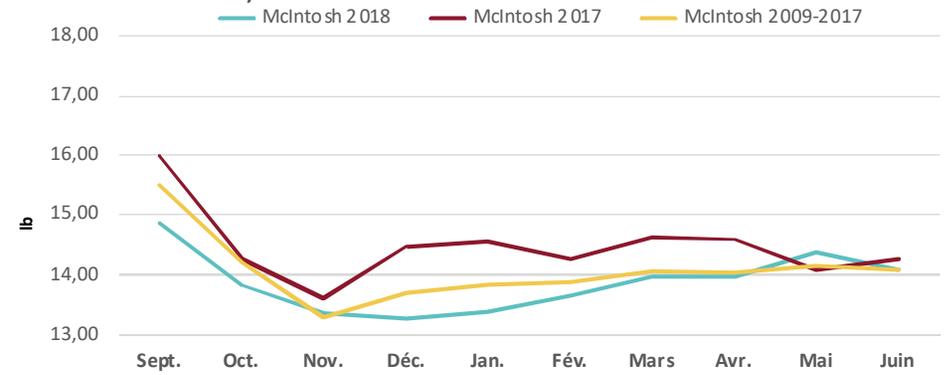
4,17 %

Moyenne des défauts des cinq dernières récoltes

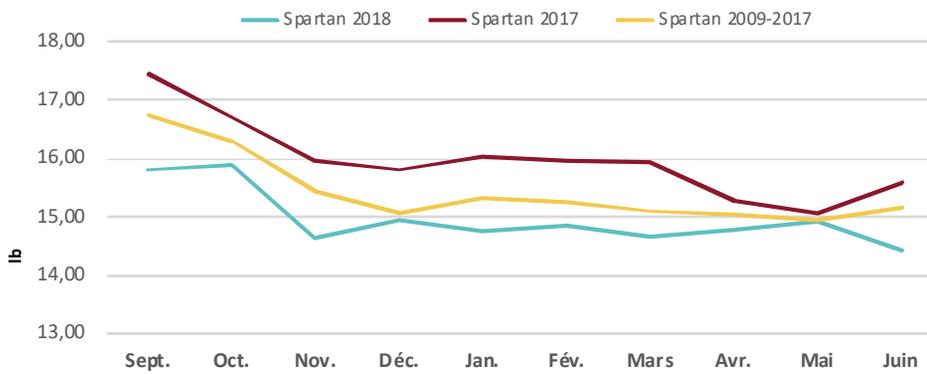
Graphique 17. Variation de la fermeté pour la Cortland, tous les formats (moyenne mensuelle)



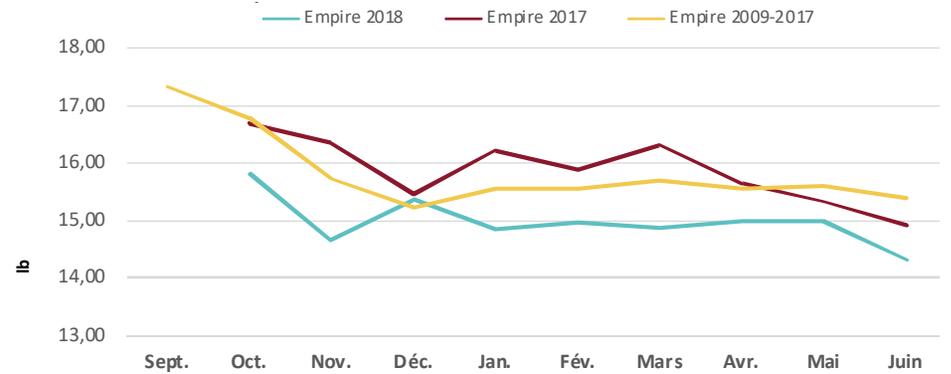
Graphique 18. Variation de la fermeté pour la McIntosh, tous les formats (moyenne mensuelle)



Graphique 19. Variation de la fermeté pour la Spartan, tous les formats (moyenne mensuelle)



Graphique 20. Variation de la fermeté pour l'Empire, tous les formats (moyenne mensuelle)



CAMPAGNE DE PROMOTION 2018-2019



Une marque de commerce forte

La campagne Pommes Qualité Québec est un travail conjoint entre les PPQ et l'AE PQ.

- Objectifs :
 - Fidéliser l'achat local de Pommes Qualité Québec
 - Promouvoir les 4 principales variétés de pommes disponibles toute l'année
 - Accroître la notoriété de Pommes Qualité Québec
- Budget conjoint : 330 000 \$ (investissement de 125 000 \$ de l'AE PQ)
- Investissement total des PPQ en promotion : 252 669 \$ (205 000 \$ pour la campagne conjointe)
- Axe de communication : Croquantes, craquantes toute l'année!
- Clientèle cible : Francophone, principal acheteur d'épicerie :
 - Adultes 25 à 64 ans
 - Adultes 18 à 34 ans (milléniaux)
 - Femmes 35 à 64 ans
- Agences : MP1 et Médialliance

Télévision

Pour une deuxième année, nous avons utilisé la publicité télévisée de 30 secondes créée par l'agence MP1. Celle-ci mise sur une chanson rythmée, rappée et des images tournées en verger pour mettre en valeur les quatre principales variétés de pommes cultivées au Québec. La chanson « C't'en croquant dans ma pomme » vise à dynamiser l'image des pommes du Québec et en mettant l'emphase sur la désaisonnalisation, la consommation et la diversification d'utilisation.



Afin de maximiser la fréquence des publicités Pommes Qualité Québec, quatre formats cinq secondes ont été développés à partir de la publicité originale. Chaque publicité met de l'avant une variété disponible à l'année.

Diffusion

La publicité a été diffusée sur les ondes de Radio-Canada et ses chaînes spécialisées RDI, ARTV et Explora, et ce, durant deux périodes de quatre semaines (19 novembre au 16 décembre et du 28 janvier au 24 février).

Web et médias sociaux

La publicité télévisée a été reprise sur les sites Internet de tou.tv et TVA rattrapage comme annonce publicitaire en introduction (pre-roll) avant le visionnement d'une émission. Les formats 15 et 5 secondes ont également été mis en publicité sur Facebook.

Des bannières Web invitant à découvrir des recettes de Bob le Chef (sur le site lapommeduquebec.ca) ont été insérées sur les sites de nouvelles.journaldemontreal.com et journaldequebec.com.



Afin d'atteindre les 18-34 ans, nous avons glissé des publicités dans des applications de jeux et, la chanson thème s'y prêtant, sur l'application Spotify.

Nous avons également transmis quatre Infolettres afin de promouvoir les recettes de Bob le Chef.



Des outils de communications performants pour les consommateurs

Site consommateur : lapommeduquebec.ca

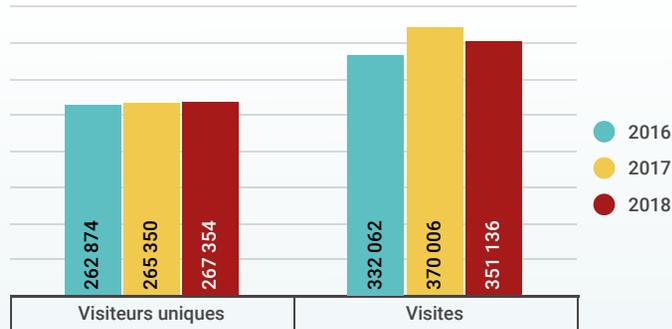
Nous analysons les statistiques du site Internet selon une période différente de l'année financière, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, afin que l'achalandage de l'autocueillette soit associé à la bonne récolte.



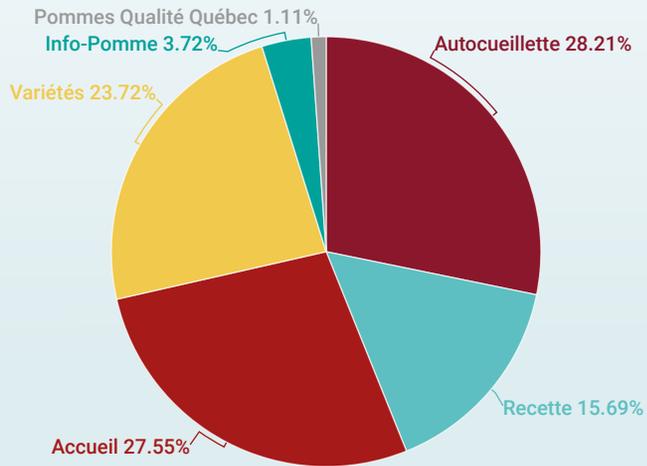
Avant le début de la récolte 2019, nous avons apporté une refonte visuelle au site Internet et amélioré l'outil de recherche pour l'autocueillette. Il est maintenant possible de trouver un verger à partir de la page d'accueil, donc encore plus facile d'accès à partir d'un téléphone mobile.



Graphique 20. Nombre de visites et de visiteurs uniques



Graphique 21. Pourcentage des sections visitées selon le nombre de pages vues en 2018



Facebook

98 991

58
Nombre de publications

3 298
Portée quotidienne des publications en moyenne

Magazines

Promotion de Pommes Qualité Québec

- 6 bandeaux publicitaires dans l'Infolettre aux membres de l'AQDFL (novembre, décembre, janvier, février, mars et avril)
- 1 publicité pleine page dans la Revue annuelle 2019 de l'AQDFL

Engagement et partenariat

Partenariat avec le Mouvement J'aime les fruits et légumes

L'AQDFL a lancé un nouveau Mouvement faisant évoluer leur campagne « J'aime 5 à 10 portions par jour ». Pommes Qualité Québec est fière d'être partenaire de cette belle initiative qui vise à promouvoir les saines habitudes de vie, pour le plaisir et la santé.

Partenariat avec le Club des petits déjeuners

Depuis 2002, les PPQ et l'AEPQ font un don de pommes au Club des petits déjeuners. Annuellement, cela représente 317 écoles, 21 010 enfants et 3 466 650 déjeuners servis.



55

minots de pommes remis par semaine



274 000

pommes remises annuellement

Commandite de pommes

Pommes Qualité Québec commandite plusieurs événements en offrant des pommes. Les PPQ acceptent les demandes reliées à la santé et l'éducation, celles des partenaires et de divers organismes communautaires.



210

minots de pommes remis en commandite



41

événements commandités

Journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec (UPA)

Date : 8 septembre 2019

Nombre d'entreprises pomicoles participantes : 8

| Région | Entreprise |
|-----------------------|---------------------------------|
| Chaudières-Appalaches | Les Roy de la Pomme |
| Lanaudière | Qui sème récolte |
| Montréal | Potager Mont-Rouge |
| Montréal | Domaine de Lavoie |
| Outaouais-Laurentides | La Magie de la pomme |
| Outaouais-Laurentides | Les Vergers Lafrance |
| Outaouais-Laurentides | Vergers Méli-Mélo |
| Outaouais-Laurentides | Vergers La tête dans les pommes |

Plus de 110 000 participants ont pris part à la 17^e édition de la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec organisée par l'UPA. Comme à chaque édition, l'activité permettait de visiter gratuitement des installations agricoles dans toutes les régions du Québec. Les citoyens pouvaient aussi participer à une grande fête agricole sur l'esplanade du Parc olympique de Montréal. Étant donné la thématique de cette année, « L'environnement, c'est dans notre culture! », les PPQ tenaient un kiosque à l'esplanade et mettaient à l'avant-plan la production fruitière intégrée, adoptée par les producteurs au fil des ans.



Partenariat Gala Dux

Pour une deuxième année, Pommes Qualité Québec était partenaire Ami du Gala Dux. En plus de la visibilité du logo, la pomme a été à l'honneur dans le menu du Gala.



Hôtels, restaurants et institutions

Formation dans les écoles

La formation sur les pommes du Québec a été donnée à travers la province par M^{me} Isabelle Ferland, consultante au développement des marchés HRI, dans plusieurs écoles aux futurs chefs cuisiniers et pâtisseries.

- 10 écoles visitées
- 19 formations dans les écoles
 - 525 étudiants (+ 13 % par rapport à 2017-2018)
 - 24 minots de pommes dégustées et cuisinées
- 1 formation chez les grossistes (Courchesne Larose)

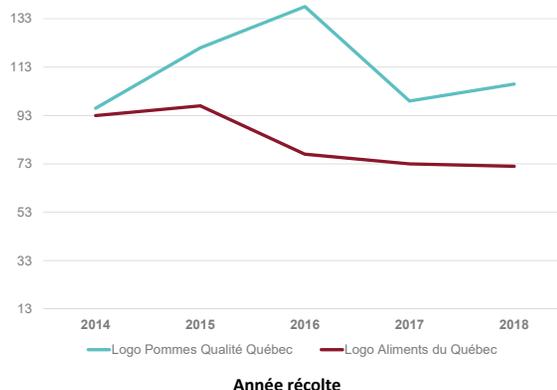


Résultats

Promotion en circulaires

Les PPQ compilent la présence des logos Pommes Qualité Québec (PQQ) et Aliments du Québec (AQ) dans les circulaires hebdomadaires. Le graphique ci-dessous démontre qu'il y a une augmentation de 7 % de la présence du logo PQQ pour la saison 2018-2019. Cependant, la représentation est toujours inférieure aux années de commercialisation 2016 et 2015.

Graphique 23. Nombre de parutions des logos Pommes Qualité Québec et Aliments du Québec dans les circulaires pour les pommes du Québec



106 + 32%
par rapport au logo AQ



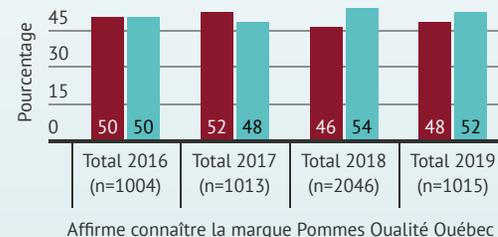

nombre de parutions du logo PQQ en 2018-2019

Sondage

Pour une 10^e année consécutive, nous avons mandaté la firme Léger Marketing pour effectuer un sondage afin d'évaluer la notoriété de Pommes Qualité Québec.

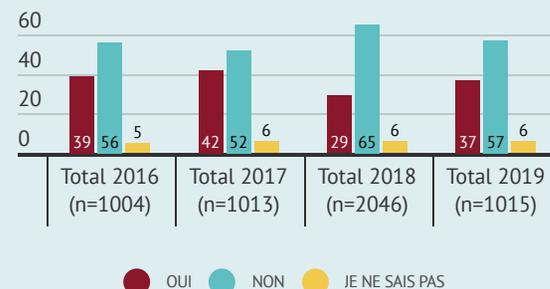
Methodologie: Étude réalisée sur le Web du 22 au 26 mars 2019 auprès d'un échantillon aléatoire de 1 015 Québécois(es) âgés de 18 ans et plus pouvant s'exprimer en français ou en anglais.

Graphique 24. Connaissez-vous la marque Pommes Qualité Québec?



● OUI ● NON

Graphique 25. Au cours des derniers mois, avez-vous vu, lu ou entendu de la publicité portant sur les Pommes Qualité Québec?



● OUI ● NON ● JE NE SAIS PAS

AVANT-GOÛT DE LA CAMPAGNE 2019-2020



ACTIVITÉS GÉNÉRALES



PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE POMICOLE QUÉBÉCOISE 2018-2022⁹

Mission :

La Table filière pomicole du Québec est un forum de concertation regroupant les membres des maillons de l'industrie et de l'État. Dans le but de garantir la prospérité du secteur, son rôle de leader consiste à élaborer et coordonner la mise en œuvre des stratégies sectorielles en vue d'offrir des pommes de qualité supérieure répondant aux exigences des clientèles.

Vision :

La filière pomicole québécoise rassemble et appuie, autour d'objectifs de développement communs, des entreprises performantes, innovantes et responsables. À l'écoute des besoins de ses différentes clientèles, elle se démarque par une offre constante de variétés de pommes de qualité supérieure au goût distinctif produites localement en concordance avec ses valeurs - bienfaits santé, pérennité économique et environnementale, équité, excellence et savoir-faire.



Journée de réflexion sur l'accroissement de la productivité et la rentabilité des entreprises pomicoles.

Crédit photo: PPQ

Réalisations 2018-2019

Journée d'information et de consultation – Pomiculture biologique

Les PPQ ont invité les producteurs de pommes biologiques à une journée d'information et de consultation le 8 novembre 2018 à la Maison de l'UPA. Des producteurs pouvaient se joindre également par visioconférence de l'UPA des Laurentides et de Québec. M. Julien Brisette, gestionnaire de catégorie - fruits et légumes chez Avril Supermarché Santé, a présenté une conférence sur les besoins et approvisionnement en fruits et légumes. Par la suite, ont pris place des discussions sur les défis de la production et de la mise en marché des pommes biologiques.

Journée de réflexion

Les PPQ ont organisé, en collaboration avec l'AEPO, une journée de réflexion le 3 juillet 2019 portant sur l'accroissement de la productivité et de la rentabilité des entreprises pomicoles. M^{me} Monique Audette, productrice et consultante en pomiculture, a présenté une conférence sur la productivité et la rentabilité des entreprises et l'état des connaissances sur le Consortium canadien pour l'amélioration de la pomme et le RECUPOM. Ensuite, des ateliers ont permis aux producteurs et emballeurs de discuter de certaines cibles de la planification et de prioriser des actions pour l'année suivante.

Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec

Depuis la création de la nouvelle Planification stratégique, plusieurs activités de réflexion ont été réalisées afin d'évaluer les objectifs, les modalités et les résultats du programme actuel. Le comité de sécurité du revenu travaille donc à élaborer un argumentaire des améliorations à apporter au programme. Aussi, plusieurs activités de lobbying ont été effectuées afin de présenter les demandes des PPQ pour la prochaine mouture. Vous trouverez plus de détails à la page 30.

Promotion des pommes du Québec

La campagne de promotion annuelle de Pommes Qualité Québec (détaillée à page 24) cadre dans les objectifs de la Planification stratégique principalement pour accroître les parts de marché des Pommes Qualité Québec (quatre principales variétés) et faire connaître le logo. De plus, grâce à nos outils Web (site Internet et médias sociaux), nous avons fait la promotion des bienfaits de la pomme.

9. Planification stratégique réalisée en collaboration avec Forest Lavoie Conseil grâce à un appui financier du Programme de développement sectoriel du MAPAQ.

SÉCURITÉ DU REVENU

Cheminement de la résolution de l'AGA

26 janvier 2019 : Les producteurs ont adopté unanimement lors de l'AGA une résolution qui demande la tenue d'un nouveau vote pour décider si le secteur conserve l'ASRA ou se retire du programme pour adhérer aux programmes AGRI. Le 1^{er} février 2019, nous avons acheminé rapidement la résolution à la FADQ dans le but de tenir un nouveau vote, tel que demandé par les producteurs à l'AGA. Le 4 février, M. Ernest Desrosiers, président-directeur général de la Financière, nous expliquait qu'il devait obtenir les autorisations nécessaires des instances politiques vu les sommes en cause mais que la recommandation de la Financière sera un traitement équitable par rapport aux autres secteurs qui ont fait ce choix.

14 juin 2019 : La Financière a suspendu le Programme ASRA du secteur pomicole pour l'année d'assurance 2019-2020 dans le but de ne pas pénaliser le secteur en attendant la tenue et le résultat du vote entre l'ASRA et les programmes AGRI.

La période du vote s'est déroulée du 30 juillet au 26 août 2019. La procédure était la suivante : les entreprises adhérentes à l'ASRA pour l'année d'assurance 2018-2019 et celles qui s'étaient prononcées en 2016 et qui sont toujours en production ont été contactées par Les Producteurs de pommes du Québec afin de voter sur l'avenir du programme ASRA. Avec un taux de réponse de 52 % (103/197 producteurs), les entreprises pomicoles ont très majoritairement voté pour l'abandon de l'ASRA (92 %).

28 août 2019 : Une lettre a été acheminée à M. Ernest Desrosiers pour permettre au secteur pomicole d'abandonner l'ASRA afin d'adhérer aux programmes AGRI. De plus, les PPQ souhaitaient être informés des échéanciers et des prochaines étapes dès que possible.

30 août 2019 : M. Ernest Desrosiers s'engageait à soumettre les modifications nécessaires au conseil d'administration de la Financière du 1^{er} novembre 2019 dans le but d'enclencher dès cet automne les démarches pour traiter de la rétroactivité aux programmes AGRI.

À la suite de la décision du conseil d'administration du

1^{er} novembre de la FADQ, le secteur pommes aura droit au programme Agri-Québec rétroactif en 2016 et Agri-Québec Plus pour 2018 en lieu et place du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Ces modifications sont les suivantes :

- ASRA : Retrait de la couverture du produit Pommes à partir de l'année d'assurance 2018-2019;
- Agri-Québec (AGQ): Admissibilité des pommes tardives rétroactivement à l'année de participation 2016;
- Agri-Québec Plus (AQP) : Admissibilité des pommes tardives à compter de l'année de participation 2018.

Au cours de la semaine du 18 novembre 2019, la clientèle a été avisée des modifications et des étapes à venir.

En décembre 2019, la Financière procède à la fermeture du programme ASRA pour l'année d'assurance 2018-2019 et au remboursement des cotisations.

À compter de décembre 2019, le traitement de la rétroactivité des dossiers des participants à Agri-Québec pour l'année 2016 et 2017 sera enclenché.

Pour l'année de participation 2018, la date limite pour adhérer et transmettre les données financières est le 31 décembre 2019.

La disposition des surplus du fonds fera l'objet de discussions entre l'Union des producteurs agricoles, Les Producteurs de pommes du Québec et La Financière agricole du Québec.



Dossier Assurance récolte

Le 10 juillet dernier, les PPQ ont demandé à connaître les raisons de la cessation par la Financière du projet pilote de télédétection pour le processus d'inventaire des vergers. Projet dans lequel les PPQ ont investi du temps pour améliorer la méthode de prise d'inventaire des vergers. Le 16 juillet 2019, M. Ernest Desrosiers reconnaissait le temps investi par les PPQ ainsi que par les producteurs ayant participé au projet pilote. Il rappelait par ailleurs que, lors de la rencontre tenue en mars 2018, la Financière avait mentionné aux Producteurs de pommes du Québec qu'une évaluation des coûts inhérents au développement et la mise en application d'une protection basée sur cette technologie seraient réalisées. Ainsi, après avoir considéré les coûts importants associés au développement et la mise en œuvre de la technologie LIDAR, de même que la perte d'expertise à l'interne à l'égard de cette nouvelle technologie, la Financière a décidé, en décembre 2018, de mettre fin au projet pilote LIDAR. Malheureusement, la Financière a avisé les PPQ seulement le 14 mai 2019.

Néanmoins, la Financière a compris les préoccupations des PPQ concernant l'utilisation objective par ses employés de la grille unités-arbres d'une région à l'autre. À cet effet, la Financière a prévu assurer la formation ou la mise à niveau du personnel attitré aux opérations.

Le 29 novembre dernier, les représentants des PPQ ont pris connaissance des dispositions que la Financière entend mettre en place pour la formation de ses employés. De plus, les représentants de la FADQ nous ont expliqué l'application du projet pilote concernant le coût unitaire assurance récolte dans le secteur de la pomme et du grain basé sur les prix du marché dès la saison de récolte 2020. Un projet à suivre dans les prochains mois.

Les PPQ ont rappelé que deux sujets prioritaires relativement à l'assurance récolte devraient être abordés, soit :

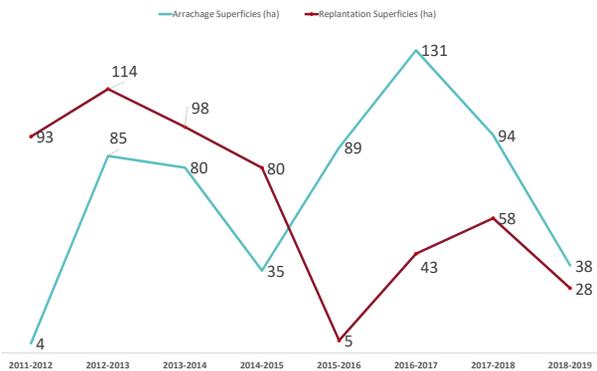
- L'assurance par rapport aux multisites à la suite d'un épisode de grêle;
- Avoir une option d'abandon qui demeure abordable.

PROGRAMME DE MODERNISATION DES VERGERS DE POMMIERS AU QUÉBEC

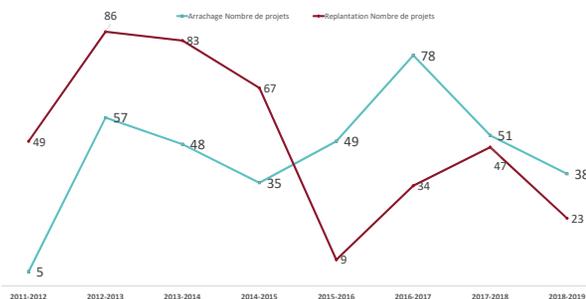
Historique du Programme

- Programme lancé en 2006 avec une enveloppe de 12 M\$ sur 5 ans dans le but de replanter 25 % des superficies de vergers du Québec, soit 1 625 hectares.
- Le 19 juin 2017, le MAPAQ a annoncé la prolongation du programme. Malheureusement, aucune modification n’y a été apportée, sauf en ce qui concerne l’aide financière accordée à une exploitation agricole, qui a été majorée de 30 000 \$ à 50 000 \$, mais le programme prend en compte les déboursés reçus antérieurement.
- Le programme actuel se termine le 31 mars 2021.
- Après 12 ans : SEULEMENT 596 hectares ont été replantés.

Graphique 26. Programme de modernisation, superficies par travaux, par année



Graphique 27. Programme de modernisation, nombre de projets par travaux, par année



Demandes des PPQ

Le 4 juillet 2019, la présidente des PPQ, M^{me} Stéphanie Levasseur, M^{me} Mélanie Noël, directrice générale adjointe, ainsi que M. Sylvain Caouette, président du comité sécurité du revenu et coût de production des PPQ, ont rencontré des représentants du cabinet du ministre André Lamontagne. Lors de cette rencontre, les demandes des PPQ ont été présentées de façon préliminaire. Le cabinet du ministre a désigné M^{me} Micheline Allard, directrice de la planification des programmes au MAPAQ, pour l’avancement du dossier.

Ainsi, le 13 septembre dernier, la rencontre a eu lieu entre M^{me} Allard et les représentants des producteurs de pommes, soit M^{me} Stéphanie Levasseur et M. Daniel Ruel et M. Sylvain Caouette, pour discuter des résultats décevants du programme et de son avenir.

Les PPQ croient que le Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec devrait tenir compte des paramètres suivants pour faciliter son adhésion et permettre à l’industrie de donner un sérieux coup de pouce afin d’améliorer sa performance et, par le fait même, être en position de se mesurer à la compétition en augmentant nos parts de marché, qui ne représentent qu’environ 50 % des ventes totales de pommes dans les magasins d’alimentation. Aussi, nous sommes d’avis qu’il serait temps de considérer que le Programme de modernisation devienne un programme de plantation de vergers de pommiers en supprimant l’exigence d’arracher des superficies productives pour être admissible à la replantation, mais en maintenant l’aide financière liée à l’arrachage le cas échéant. Un appui à la replantation est essentiel, mais ne devrait pas être si complexe.

Volet plantation

- Programme d’une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2021
- Maximum de 100 000 \$/entreprise sans tenir compte des déboursés reçus antérieurement
- Montant de 8 \$/arbre
- Maximum de 20 000 \$/hectare
- Minimum de 450 arbres/hectare

- Utiliser une partie des budgets pour financer des projets de mécanisation et d’automatisation
- S’assurer que les nouvelles variétés soient validées par le RECUPOM
- Supprimer l’obligation de faire un diagnostic d’entreprise pour bénéficier du programme
- Avoir une enveloppe budgétaire connue
- Exclure la variété McIntosh

Volet arrachage

- Maintien du volet actuel avec les mêmes paramètres.

Appui au Réseau d’essai de cultivars et porte-greffes

- Maintien du volet actuel avec les mêmes paramètres.

L’innovation, dans notre secteur, passe par la mise en place de vergers à plus haute densité, très performants et mieux adaptés à la mécanisation des opérations, comme l’utilisation des plateformes servant à la taille, à l’éclaircissage et à la récolte, les coupe-haies, les balais d’éclaircissage et de désherbage, etc. Un financement dédié à l’achat d’équipements adaptés afin d’appliquer les méthodes démontrées dans le projet des *Vitrines de régie à moindres risques dans la pomme* financé dans le programme Prime-Vert est essentiel.

Tournée régionale

Lors de la tournée régionale 2019, les PPQ ont questionné les producteurs concernant :

- Les freins à l’utilisation du programme
- Les améliorations à apporter au programme.

Le fruit de cette réflexion sera partagé au comité sécurité du revenu et coût de production des PPQ et discuté en conseil d’administration, dans le but de bonifier nos demandes auprès des instances du MAPAQ.

Statistiques

Les statistiques du Programme provenant du MAPAQ pour l’année financière finissant le 31 mars 2019 sont détaillées dans le tableau 4.

Tableau 4. Statistiques du Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec

| Année | Arrachage | | | Replantation | | | Montant versé | Réseau d'essai de cultivars |
|--------------|-------------------|------------------|----------------------|-------------------|------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------|
| | Nombre de projets | Superficies (ha) | Montant versé (\$) | Nombre de projets | Superficies (ha) | Montant versé (\$) | | |
| 2007-2008 | 0 | 0 | 0 \$ | N/D | N/D | 49 495,05 \$ | 49 495,05 \$ | 0 |
| 2008-2009 | 0 | 0 | 0 \$ | 2 | 4 | 11 946,00 \$ | 11 946,00 \$ | 20 000 \$ |
| 2009-2010 | 0 | 0 | 0 \$ | 19 | 26 | 115 325,25 \$ | 115 325,25 \$ | 20 000 \$ |
| 2010-2011 | 0 | 0 | 0 \$ | 32 | 47 | 194 824,71 \$ | 194 824,71 \$ | 20 000 \$ |
| 2011-2012 | 5 | 4 | 6 531,20 \$ | 49 | 93 | 395 023,30 \$ | 401 554,50 \$ | 20 000 \$ |
| 2012-2013 | 57 | 85 | 136 067,20 \$ | 86 | 114 | 509 611,69 \$ | 645 678,89 \$ | 20 000 \$ |
| 2013-2014 | 48 | 80 | 127 984,77 \$ | 83 | 98 | 524 236,32 \$ | 652 221,09 \$ | 20 000 \$ |
| 2014-2015 | 35 | 35 | 56 765,60 \$ | 67 | 80 | 420 745,64 \$ | 477 511,24 \$ | 20 000 \$ |
| 2015-2016 | 49 | 89 | 141 808,00 \$ | 9 | 5 | 43 102,00 \$ | 184 910,00 \$ | 20 000 \$ |
| 2016-2017 | 78 | 131 | 167 438,50 \$ | 34 | 43 | 203 111,20 \$ | 370 549,70 \$ | 20 000 \$ |
| 2017-2018 | 51 | 94 | 140 284,00 \$ | 47 | 58 | 275 618,00 \$ | 415 902,00 \$ | 20 000 \$ |
| 2018-2019 | 38 | 38 | 70 808,00 \$ | 23 | 28 | 105 574,20 \$ | 176 382,20 \$ | 20 000 \$ |
| Total | 361 | 556 | 847 687,27 \$ | 451 | 596 | 2 848 613,36 \$ | 3 696 300,63 \$ | 220 000,00 \$ |

Source : MAPAQ



PRODUCTION FRUITIÈRE INTÉGRÉE

Faisant suite au dépliant qui a été créé l'année dernière, nous avons mis à la disposition des producteurs et des conseillers des affiches permettant de faire la promotion et la vulgarisation de la Production fruitière intégrée (PFI) auprès des consommateurs.



Cette entreprise participe de façon concrète aux efforts actuels en **développement durable** favorisant la production de pommes de qualité dans le **respect de l'environnement**

La Production fruitière intégrée (PFI) est une approche qui favorise l'adoption de bonnes pratiques agricoles afin de produire des aliments selon des méthodes plus écologiques.

Le secteur pomicole du Québec est le premier en Amérique du Nord à s'être doté d'un tel programme.

Certaines méthodes utilisées en PFI



La confusion sexuelle

Le carpocapse de la pomme est un ravageur majeur des vergers. En se nourrissant, les larves de cet insecte causent des dégâts aux pommes. La confusion sexuelle consiste à saturer l'air du verger du parfum (phéromone) qu'émettent les femelles du carpocapse désirant s'accoupler. Les mâles ont alors de la difficulté à retrouver les femelles. Ainsi, il y a une diminution des accouplements et des larves causant des dommages aux pommes.



Des abeilles et des bourdons

La présence d'insectes butineurs comme les abeilles ou les bourdons, au sein du verger, est indispensable à la pollinisation et donc au développement des pommes. C'est pourquoi de nombreux pomiculteurs font le choix d'installer des ruches en verger pour favoriser la pollinisation des fleurs et améliorer la qualité du fruit. Ils sont aussi conscients de préserver l'activité des pollinisateurs durant la floraison.



Lutte biologique

En PFI, les pomiculteurs adaptent leurs pratiques de façon à protéger la faune auxiliaire. Celle-ci est constituée principalement d'insectes, d'araignées et d'acariens vivant dans les vergers et les boisés environnants. Ceux-ci agissent comme ennemis naturels des ravageurs de la pomme (pucerons, acariens, mouche, punaise, carpocapse). C'est ce qu'on appelle la lutte biologique.



Variétés tolérantes et adaptées à notre climat

Savez-vous que le pomiculteur doit attendre 3 à 4 ans après la plantation des pommiers pour récolter les premiers fruits et encore quelques années pour atteindre un bon rendement? Choisir d'implanter des variétés tolérantes à certaines maladies et adaptées à notre climat est une très bonne façon de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires et d'assurer une bonne récolte.

Autres méthodes utilisées en PFI

Recouvrement des pommiers par des filets anti-insectes, trappage massif d'insectes ravageurs avec pièges collants, réduction de la source de maladie (champignon pathogène) par le broyage des feuilles mortes tombées au sol, utilisation de produits phytosanitaires biologiques ou à faibles risques pour la santé et l'environnement.

Pour une gestion écologique
des vergers au Québec



RÉCIPIENDAIRE DU PRIX ENVIRONNEMENT HÉLÈNE-ALARIE (UPA)

Prix
Environnement
Hélène-Alarie



Les PPQ et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) ont reçu le Prix Environnement Hélène-Alarie lors de la Grande fête agricole et forestière organisée par l'Union des producteurs agricoles. Le prix reçu souligne l'excellence de la technique de la confusion sexuelle, qui consiste à utiliser des diffuseurs à phéromone, une substance comparable à un parfum, pour lutter contre un des principaux ennemis des pommes : le carpocapse. Ainsi, les producteurs réduisent grandement l'utilisation des pesticides. Les PPQ tiennent à souligner l'adhésion phénoménale des producteurs à ce projet. En effet, en 2017, 137 entreprises utilisaient la confusion sexuelle et 1 521 hectares, soit l'équivalent de 2 800 terrains de football, avaient une défense formée de diffuseurs à phéromone!

Ce prix témoigne des efforts faits par l'industrie pomicole pour adopter les meilleures pratiques de production fruitière intégrée. Les PPQ remercient les instigateurs et idéalisateurs du projet: les producteurs Marc Chiasson, Michael Leahy et Joël Mackenzie, le chercheur en entomologie de l'IRDA, M. Daniel Cormier et son équipe, ainsi que le MAPAQ pour leur soutien financier.



Crédit photo: UPA.

Dans l'ordre habituel : Mario Bourdeau, Daniel Ruel, Charles Choquette, François Turcotte, Stéphanie Levasseur, Éric Rochon, Éric Dion (IRDA) et Marcel Groleau (UPA).

Plus d'informations sont disponibles sur la PFI au site Internet suivant:
https://reseau.pommier.irda.qc.ca/?page_id=5034

PROTECTION DE LA SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

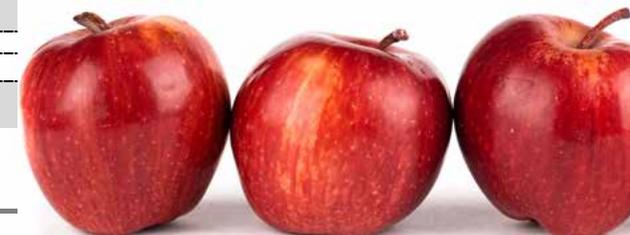
Réévaluation des pesticides

Les décisions finales des réévaluations de plusieurs pesticides seront problématiques pour les producteurs agricoles. Les dernières décisions ou projets de décisions de l'ARLA sont énumérés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5. Projets et décisions de réévaluation de l'ARLA concernant la pomme

| DÉCISIONS FINALES | | | |
|----------------------------------|-------------------------|--|----------------------------|
| Matière active | Nom commercial | Décision | Entrée en vigueur |
| Fongicides | | | |
| Carbaryl | Sevin | Abandon complet (comme insecticide) | Mars 2019 |
| Captane | Captan | Restrictions | Mai 2020 |
| Métiram | Polyram | Abandon complet | Juin 2020 |
| Fosétyl-al | Aliette | Augmentation des zones tampons et des délais de sécurité | Juin 2021 |
| Ferbame, Thiram | Ferbam Thiram | Abandon | Décembre 2021 |
| Insecticides | | | |
| Cyperméthrine | Ripcord/Mako/Upcyde | Augmentation des zones tampons, restrictions durant la floraison | Juillet 2020 |
| Imidaclopride | Admire | | |
| Thiaméthoxame | Cruiser/Actara | Abandon | Avril 2021 |
| Clotianidine | Clutch | | |
| Perméthrine | Ambush, Pounce, Perm-Up | Augmentation des zones tampons et des délais de sécurité, restrictions durant la floraison | Août 2021 |
| PROJETS DE DÉCISIONS | | | |
| Matière active | Nom commercial | Décision proposée | Publication de la décision |
| Fongicides | | | |
| Mancozèbe | Dithane | Abandon | Juin 2020 |
| Folpet | Folpan | Augmentation des délais de sécurité et réduction du nombre d'application | Décembre 2019 |
| Insecticides | | | |
| Lambda-cyhalothrine | Matador, Silencer | Abandon | Mars 2020 |
| Phosmet | Imidan | Abandon | Juillet 2020 |
| Régulateurs de croissance | | | |
| Ethefon | Ethrel | Abandon sur les pommiers quand les fruits sont présents | Décembre 2019 |

Sources: ARLA et APMQ



SALUBRITÉ À LA FERME

Le Programme CanadaGAP est un programme de salubrité des aliments conçu à l'intention des producteurs, des emballeurs et des entrepositaires de fruits et de légumes. Il vise à aider la mise en œuvre des procédures de salubrité alimentaire efficaces au sein d'exploitations de produits frais. Les guides du programme sont fondés sur une analyse de risques rigoureuse selon les sept principes HACCP (Analyse des risques et maîtrise de contrôles critiques), reconnus à l'échelle internationale. L'une des principales réalisations en 2019 fut sa reconnaissance en tant que « système modèle » pour les mesures de contrôle préventives pour la salubrité alimentaire en vertu du nouveau Règlement sur la salubrité des aliments au Canada.

Les taux de participation se maintiennent depuis quelques années. La Colombie-Britannique demeure la province qui compte la proportion la plus élevée d'adhérents, soit 38 % de toutes les entreprises certifiées CanadaGAP.

La certification de groupes représente 20 % de toutes les adhésions, tandis que 24 % de toutes les fermes certifiées par CanadaGAP sont inscrites au cycle d'audit de quatre ans. Le nombre de participants qui passent à l'option C et se soumettent à un audit annuel augmente, représentant 53 % des participants au programme en 2019.



Statistiques du programme CanadaGAP



3185

Nombre de producteurs participant au programme CanadaGAP au Canada et aux États-Unis.



881

Nombre de producteurs du groupe de cultures Fruits de vergers et vignobles au Canada.
2^e pourcentage le plus élevé (après le groupe Légumes de pleins champs).



615

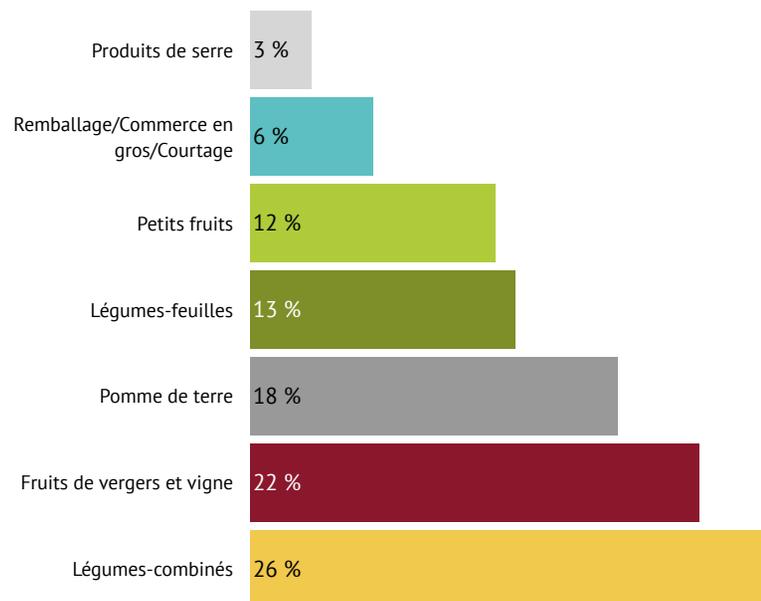
Nombre de producteurs participant au programme CanadaGAP au Québec.



22 %

Pourcentage de participation au programme du groupe de cultures Fruits de vergers et vigne

Graphique 28. Proportion de participants selon le groupe de cultures au Québec



MAIN-D'ŒUVRE

Lors de l'assemblée générale annuelle des PPQ tenue le 24 janvier 2019, une résolution sur l'application du programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)—volet agricole fut adoptée unanimement.

Cette résolution demandait aux Producteurs de pommes du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada afin :

- Que les travailleurs du PTET agricole obtiennent un permis de travail leur permettant de transférer facilement et rapidement d'employeur en cours de saison;
- De revenir aux procédures en vigueur en 2013 qui permettaient aux travailleurs du PTET agricole de faire une seule demande de permis de travail couvrant plusieurs emplois consécutifs chez différents employeurs préalablement autorisés.

Les PPQ ont donc fait différentes représentations auprès des divers ministères du gouvernement, dont Emploi et Développement social Canada et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ainsi qu'à Agriculture et Agroalimentaire Canada. Cette demande comptait parmi les priorités du Conseil canadien de l'horticulture.

Les différentes organisations de chacune des provinces qui s'occupent de la main-d'œuvre étrangère ainsi que le Conseil canadien de l'horticulture ont ainsi mis en place une campagne de sensibilisation sur les travailleurs étrangers.

Nous avons sensibilisé l'UPA pour nous assurer que ce point soit parmi les demandes des producteurs agricoles du Québec lors de la dernière campagne électorale fédérale. Comme il s'agit d'un dossier prioritaire, une résolution fut adoptée lors du dernier congrès de l'UPA de décembre 2019. Les demandes suivantes ont été formulées par les producteurs à cette occasion.

Aux gouvernements du Canada et du Québec :

- De simplifier le recours au PTET d'un point de vue administratif (réduction du nombre de programmes, abolition de la liste des produits agricoles) et de réduire les délais avant l'arrivée des travailleurs;
- De mettre en place un traitement administratif allégé et accéléré pour les employeurs ainsi que pour les employés qui utilisent le programme depuis quelques années;
- De faire en sorte que les TET saisonniers du volet agricole aient le même type de permis de travail que les TET du Programme de travailleur agricole saisonnier (PTAS);
- De permettre aux TET d'œuvrer pour plus d'un employeur à la fois ou de le faire au sein d'une coopérative d'utilisation de main-d'œuvre agricole.

Au gouvernement du Québec :

- De faciliter l'accès à la résidence permanente des TET clés qui souhaitent s'établir ici.

Étude des impacts d'une hausse du salaire minimum

À la suite de l'étude des impacts d'une hausse du salaire minimum sur le secteur agricole et tout particulièrement les secteurs horticole et pomicole, il a été constaté que les secteurs des pommes, du maraîchage, des fraises-framboises et des concombres de transformation ne peuvent transférer une telle hausse de coût vers le marché et le consommateur étant donné que les prix du marché sont largement dictés par la compétition étrangère, qui n'a pas à gérer de telles hausses de coût de production. Cette augmentation aura un impact négatif sur la compétitivité de ces secteurs. Selon une analyse effectuée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) par rapport à l'étude du coût de production pomicole, si le salaire minimum augmente à 15 \$ l'heure, ceci représentera pour une ferme spécialisée un déboursé en salaire de plus de 1,22 \$/minot vendu ou 45 000 \$ par année. Un tel montant sera irrécupérable par la vente du produit.

Après discussion avec les autres organisations du secteur horticole, nous avons déposé en commun une demande de création d'un comité interministériel pour examiner la compétitivité du secteur horticole dans le contexte, entre autres, de l'augmentation du salaire minimum.

Le secteur maraîcher et fruitier du Québec travaille sur différentes pistes d'actions avec le MAPAQ pour le maintien de la compétitivité du secteur et fait aussi d'autres représentations auprès de divers ministères (MEI, CTQ, MELCC, MTESS, MSSS et MFQ).

IMPLICATION AU NIVEAU CANADIEN

En plus de l'implication des Producteurs de pommes du Québec au sein du Groupe de travail de la pomme du Conseil canadien de l'horticulture (CCH), M^{me} Levasseur siège au conseil d'administration du CCH.

Les dossiers qui ont retenu l'attention du Groupe de travail au cours de la dernière année sont les suivants :

1. La protection des cultures

Le groupe de travail a demandé à établir des politiques pour :

- Modifier la mission de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et son processus décisionnel pour refléter le fait qu'au-delà des obligations relatives à la santé de l'humain et de l'environnement, elle doit utiliser une lentille de compétitivité comme partie intégrante de toutes ses décisions réglementaires;
- Fournir les fonds essentiels aux organismes voués à la santé des végétaux (ARLA et Centre de la lutte antiparasitaire – CLA) et leurs initiatives. Plus de 350 réévaluations et examens spéciaux sont soit en cours ou commenceront dans les dix années à venir. Sans le temps ou les ressources nécessaires pour effectuer des examens scientifiques approfondis et en arriver à des conclusions scientifiques basées sur les données, il est risqué de prendre des décisions hâtives au détriment non seulement des producteurs, mais de l'économie canadienne;
- Fournir un budget suffisant au CLA pour l'approbation dans le marché de produits contenant de nouveaux ingrédients actifs afin de renforcer la trousse d'outils utilisée pour la protection des cultures;
- Encourager l'harmonisation scientifique des exigences phytosanitaires et des limites maximales

de résidus avec nos partenaires commerciaux, ce qui faciliterait les obstacles techniques au commerce;

- Atténuer le fardeau de l'ARLA en amorçant des homologations et des réévaluations conjointes pour appuyer l'accessibilité des produits de protection des cultures qui aligneraient et harmoniseraient l'accès des produits à travers l'Amérique du Nord.

2. La main-d'œuvre

Le groupe de travail a demandé à établir des politiques pour :

- Aider à rationaliser et à normaliser le processus en mettant en œuvre un programme d'employeurs de confiance, conformément au rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) de la Chambre des communes au rapport prébudgétaire 2018 du Comité permanent des Finances de la Chambre des communes et au rapport final de la Table sur la stratégie économique agroalimentaire;
- Reconnaître le succès et l'importance du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et assurer que les producteurs horticoles canadiens continuent d'avoir accès au programme comme programme autonome;
- Souligner publiquement les exemples positifs de bonne gestion des RH dans le cadre du PTAS et du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), aider à encourager l'adoption de pratiques exemplaires et communiquer les avantages des programmes pour les travailleurs, les consommateurs et les agriculteurs;

- Augmenter le financement pour les administrateurs du volet agriculture du PTAS et du PTET pour combler la pénurie croissante de main-d'œuvre en horticulture canadienne et faire valoir les buts accrus du gouvernement en matière d'exportation.

3. Les besoins de données canadiennes

L'ARLA a besoin de renseignements à jour sur l'utilisation des produits de protection des cultures par les producteurs pour ses réévaluations. Chaque fois qu'un produit est examiné, on demande aux agriculteurs de remplir un sondage pour rassembler l'information sur son utilisation. Les sondages sont souvent transmis à des moments où les agriculteurs sont très occupés à planter ou à faire la récolte, ce qui entraîne un faible taux de réponse et des données qui ne sont pas représentatives de la majorité des agriculteurs.

Demandes:

- Travailler à travers les ministères pour collecter et partager les données sur l'utilisation des pesticides;
- Rétablir les programmes de surveillance de l'eau par Environnement et Changement climatique Canada.

4. Les projets de recherche (détails aux pages 37-39)

- Faire progresser les pratiques de stockage et de post-récolte pour améliorer la qualité des pommes et réduire les pertes;
- Pratiques de lutte durables contre les ravageurs du pommier au Canada.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Soucieux de contribuer à la revitalisation du secteur de la production par une amélioration de la productivité des entreprises pomicoles, les PPQ ont poursuivi leur implication au niveau de la recherche et du transfert technologique. Pour l'année financière 2018-2019, les PPQ ont investi près de 58 845 \$.¹⁰

Alternatives pour la gestion des ennemis des cultures en horticulture (2019-2023)

Demandeur 

Améliorer l'utilisation des sphères rouges engluées dans les vergers de pommiers pour un meilleur contrôle de la mouche de la pomme

Objectif : Augmenter l'efficacité des sphères rouges engluées pour le dépistage de la mouche de la pomme, en verger de pommier.

Référence: <http://www.cram-mirabel.com/projet/ameliorer-l-utilisation-des-spheres-rouges-engluees/>

La production fruitière à l'ère des changements climatiques : la diversité spécifique et génétique pour une production agricole durable.

Objectif : Déterminer l'impact de la diversité spécifique et génétique (cultivars) sur le rendement des fermes productrices de petits fruits.

Référence: <http://www.cram-mirabel.com/projet/la-production-fruitiere-a-l-aire-des-changements-climatiques/>

Programme Agri-science – Volet grappes et Volets projets

Stratégies d'éclaircissage sans carbaryl appuyées par la modélisation bioclimatique du bilan des glucides (2018-2020)

Demandeur 

Objectif : Intégrer ce modèle dans les outils agrométéorologiques d'aide à la décision disponibles au Québec, comme CIPRA et Agrométéo Québec, qui permettent d'automatiser les calculs et rendre les résultats disponibles en temps réel à un plus grand nombre de pomiculteurs.

Programme Prime-Vert

Partenaire 



Utilisation de filets de polymères biosourcés pour l'amélioration des systèmes d'exclusion des ravageurs et la réduction de l'utilisation des pesticides et combustibles fossiles en agriculture (2017-2019)

Demandeur 

Objectifs : Évaluer les possibilités d'utilisation d'un biopolymère comme composant de filets d'exclusion pour la protection de fruits et légumes à haute valeur économique. Caractériser les propriétés physico-chimiques de candidats actuels de biopolymères. Améliorer les propriétés antiparasitaires de filets constitués de certains de ces biopolymères par modification de surface au niveau nanométrique (maladies) et millimétrique (insectes).

Référence : <https://www.irda.qc.ca/fr/projets-recherche/filet-de-polymere-biosources/>

Programme Innov'Action

10. Cette somme inclut l'argent payé aux organismes de recherche pour la réalisation des projets et contient de plus le temps et les frais financiers des ressources humaines et des administrateurs des PPQ impliqués dans le RECUPOM.

Vitrines de régie à moindres risques dans la pomme : optimisation des pulvérisations et diversification des modes d'intervention pour la réduction de l'empreinte environnementale de la pomiculture québécoise (2018-2022)

Demandeur



Objectif : Faire connaître aux entreprises pomicoles québécoises, via des vitrines de démonstration régionales, la mise à profit des dernières techniques de production fruitière intégrée (gestion intégrée des ennemis dans la culture de la pomme) permettant de réduire les risques associés à l'usage des pesticides, et ce, dans le but d'accroître l'adoption et l'utilisation de ces techniques. Les régies mises en œuvre dans les vitrines de démonstration comprendront des méthodes préventives de suivi des vergers (dépistage et surveillance) ainsi que des outils d'intervention curatifs.

Cinq vergers : L'Islet, Oka, Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Cécile-de-Milton et Compton

Chacun des sites offre des démonstrations de pratiques innovantes principalement pour la gestion des mauvaises herbes, la tavelure, la mouche, le carpocapse, les mites et le feu bactérien.

En démonstration dans les vitrines :

- Pulvérisateur à distribution d'air optimisée
- Bicarbonate de potassium contre la tavelure
- Broyeur de feuilles (prévention tavelure)
- Désherbeur mécanique
- Confusion sexuelle contre le carpocapse
- GF-120 contre la mouche de la pomme
- Introduction d'acariens prédateurs
- Filets d'exclusion

Référence : <https://reseau-pommier.irda.qc.ca/?cat=370>

Programme Prime-Vert



Pièges automatisés pour la surveillance phytosanitaire des vergers : évaluation des systèmes actuels et potentiels futurs pour le Québec (2018-2020)

Demandeur



Objectif : Mettre sur pied un réseau d'essai de cinq types de pièges (trois pièges automatisés, un piège maison semi-automatisé et un piège standard) pour le dépistage des espèces suivantes : hoplocampe, mouche de la pomme, tordeuse à bandes obliques, carpocapse de la pomme et sésie du cornouiller.

Référence: <https://www.irda.qc.ca/fr/projets-recherche/pieges-automatisees/>

Programme Prime-Vert

Faire progresser les pratiques de stockage et de post-récolte pour améliorer la qualité des pommes et réduire les pertes (2018-2019)

Objectifs : Optimiser les pratiques de post-récolte et les régimes de stockage pour les cultivars en croissance; évaluer de nouveaux régimes de stockage de faible oxygène et des régimes dynamiques pour réduire la perte de pommes; étudier une nouvelle technologie pour la gestion des récoltes et la maturité des fruits

Collaboration : Ministère de l'Ontario, CCH, PPQ, OAG, BCFG

Appui financier : AAC

Référence: hortcouncil.ca

Pratiques de lutte durables contre les ravageurs du pommier au Canada (2018-2019)

Objectifs : Comparer quatre produits antiparasitaires actuellement utilisés dans le marché (Exirel, Imidan, Assail et Calypso) pour lutter contre la mouche de la pomme et déterminer le nombre de pulvérisations nécessaires pour lutter contre la mouche de la pomme; fournir aux producteurs un modèle spécifique à leur région afin de prédire quand la cécidomyie du pommier arrivera dans leurs vergers; évaluer l'efficacité des substances volatiles hôtes pour capturer les mâles et les femelles de diverses espèces de tordeuses dans les régions productrices de pommiers au Canada.

Collaboration : Ministère de l'Ontario, CCH, PPQ, OAG, BCFG

Appuis financiers : AAC

Référence: hortcouncil.ca

Réseau d'essais des cultivars et porte-greffes de pommiers (RECUPOM) (2018-2019)



Objectif : Vérifier l'adaptation à notre climat de nouveaux cultivars et porte-greffes de pommiers réputés prometteurs localement ou à l'étranger.

Collaboration : PPQ, MAPAQ, AAC, conseillers, SVC, CRAAQ

Appuis financiers : MAPAQ, AAC



Base de données du RECUPOM (2018-2020)

Objectif : Rassembler toute l'information accumulée sur les différents cultivars et porte-greffes testés depuis plus de 20 ans sur une plateforme Web. La plateforme permettra de consulter rapidement les résultats des essais selon certains critères tels que la résistance au gel, l'alternance, le rendement et la productivité en créant des tableaux de bord interactifs afin de faciliter la prise de décisions.

Collaboration : PPQ, MAPAQ, conseillers

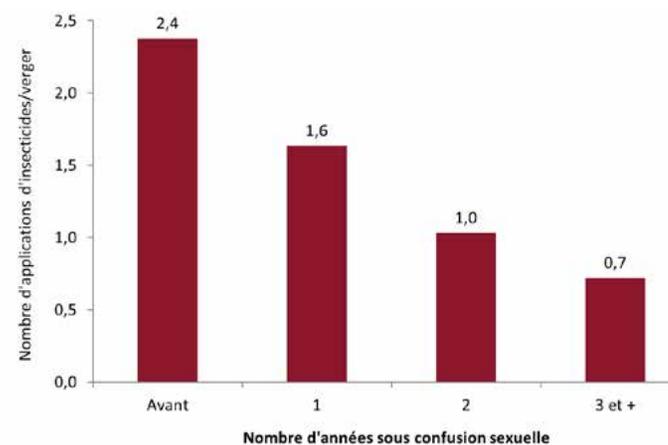
Lutter contre le carpocapse de la pomme à l'aide de la confusion sexuelle (2016-2018)



Demandeur **irda** INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT

Résumé : Ce projet avait pour but d'augmenter les surfaces de vergers en confusion sexuelle contre le carpocapse de la pomme dans toutes les régions pomicoles du Québec. Les producteurs réduiront ainsi le nombre d'applications d'insecticides dirigées contre cet insecte et les risques associés à leur utilisation pour une meilleure protection de l'environnement et de la santé humaine.

La diminution moyenne du nombre d'applications d'insecticides visant le carpocapse de la pomme est respectivement de 31 % dès la première année d'utilisation, de 57 % deux ans après le début de l'utilisation et de 70 % à partir de la troisième année de l'utilisation de la confusion sexuelle. Au Québec, en 2019, cette méthode de lutte a été utilisée sur plus de 1 549 hectares de vergers, ce qui représente le tiers de la surface en production de pommes du Québec.



Commandez dès maintenant vos diffuseurs à phéromones pour lutter contre le carpocapse de la pomme et réduire votre utilisation d'insecticides.

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

Union des producteurs agricoles

- Activité protocolaire- Portes ouvertes de l'UPA
- Rencontre des responsables en vie syndicale et communication – spécialités
- Groupe de travail des affiliés en production végétale
- Table de développement de la production biologique
- Table des présidents et secrétaires des groupes spécialisés
- Activité de réflexion : 40 ans de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
- Comité de coordination sur l'ASRA
- Groupe de travail ASREC
- Table horticole
- Congrès UPA
- Conseil général
- Table de travail sur la sécurité du revenu
- Table de travail sur le transfert de ferme et l'établissement
- Journée de réflexion- planification stratégique
- Journée de la rentrée
- Comité de coût de production et sécurité du revenu

Recherche et développement

- Rencontre Cintech agroalimentaire
- Groupe d'experts en protection du pommier
- National Apple Breeding Consortium
- Comité technique RECUPOM
- Comité de suivi- stratégie phytosanitaire MAPAQ
- Journée pomicole DuraClub
- Journée horticole- pomme Saint-Rémi
- Rencontre ARLA
- Comité de pomiculture – CRAAQ
- Comité de suivi projets – IRSST
- Réseau-pommier
- Rencontre IRDA
- Programme de modernisation des vergers – MAPAQ
- Rencontre travail CAPERN
- Commission CAPERN

Activités diverses

- Rencontres avec la FADQ (La Financière agricole du Québec)
- Moisson d'automne (Colline parlementaire)

- Rencontre avec les producteurs biologiques
- Assemblées générales annuelles des syndicats régionaux
- Assemblée générale annuelle de Gestion Qualiterra
- Assemblée générale annuelle du CCH (Conseil canadien de l'horticulture)
- Plan stratégique CECPA
- Rencontres CCH
- Rencontre avec le ministre- politique bioalimentaire
- Forum interministériel
- Congrès de l'AQDFL (Association québécoise de la distribution des fruits et légumes)
- Mid-Summer Apple Meeting-Comité
- Comité d'accréditation avec l'AEPQ
- Convention de mise en marché acheteurs

Promotion

- Rencontres Lg2
- Les Aliments du Québec

INFORMATION ET COMMUNICATION

Les PPQ utilisent plusieurs moyens de diffusion afin que les membres et les intervenants du secteur pomicole soient informés des prix pour la pomme à l'état frais et transformée, des données d'entreposage, des agents autorisés, des actions de la campagne de promotion de Pommes Qualité Québec, de la Convention de mise en marché et autres modifications relatives à la mise en marché.

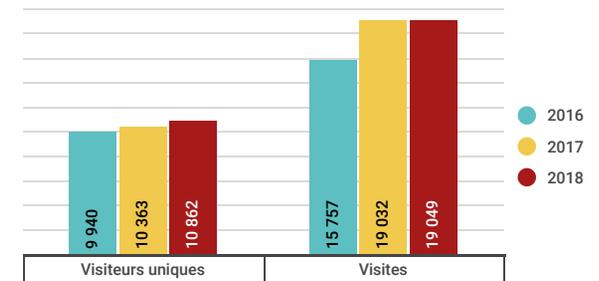
Tous les documents envoyés par courriel sont disponibles sur le site des PPQ (producteursdepommesduquebec.ca), lequel est mis à jour régulièrement.

Année de commercialisation 2018-2019

- Bulletin aux pomiculteurs : 9
- Bulletin express: 3
- Communiqués : 25
- Bulletin Info-Marchés : 45

Site Internet producteursdepommesduquebec.ca

Graphique 29. Nombre de visites et de visiteurs uniques



Promotion des Producteurs de pommes du Québec

Les PPQ ont mis les publicités suivantes pour faire la promotion de l'organisation et de la profession:

- 1 publicité ½ page dans La Terre de chez nous – cahier spécial 90 ans
- 1 publicité sur le site Internet d'Agri-Réseau
- 1 publicité dans le guide d'identification des ravageurs

SUIVI DES RÉOLUTIONS

AGA2019.01

L'AVENIR DES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ DU REVENU POUR LE SECTEUR POMICOLE

- De faire pression auprès du ministre de l'Agriculture pour :
 - Qu'il intervienne auprès de La Financière agricole du Québec (FADQ) pour qu'elle modifie les programmes de sécurité du revenu pour les producteurs de pommes pour que ceux-ci obtiennent des programmes de gestion du risque efficaces dans le but de soutenir l'investissement et de faciliter le transfert générationnel d'entreprises pomicoles performantes et innovantes.
- De demander à la FADQ :
 - De permettre au secteur de revoir sa position quant au possible retrait du programme ASRA afin d'adhérer aux programmes AGRI et d'obtenir un traitement équitable.

Suivi :

- Résolution unanime des producteurs de pommes pour demander un nouveau vote afin de choisir de nouveau entre l'ASRA et l'AGRI.
- **26 janvier 2019** : Les producteurs ont adopté unanimement lors de l'AGA une résolution qui demande la tenue d'un nouveau vote pour décider si le secteur conserve l'ASRA ou se retire du programme pour adhérer aux programmes AGRI.
- **14 juin 2019** : La FADQ a suspendu le Programme ASRA du secteur pomicole pour l'année d'assurance 2019-2020 dans le but de ne pas pénaliser le secteur en attendant la tenue et le résultat du vote entre l'ASRA et les programmes AGRI.
- **30 juillet 2019 au 26 août 2019** : Période du vote.
- **Procédure** : Les entreprises adhérentes à l'ASRA pour l'année d'assurance 2018-2019 et les entreprises qui s'étaient prononcées en 2016 et qui sont toujours en production ont été contactées par Les Producteurs de pommes du Québec afin de voter sur l'avenir du programme ASRA.

Résultat du vote :

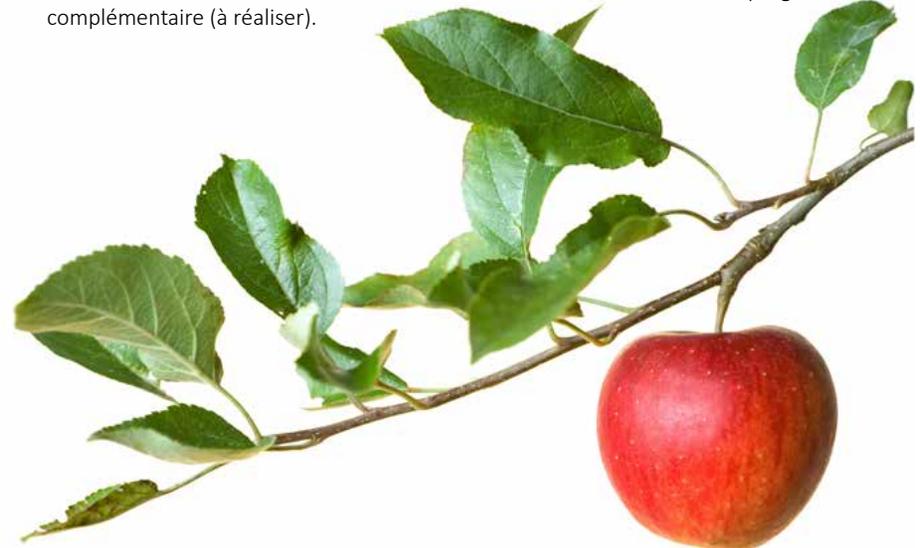
- Avec un taux de réponse de 52 % (103/197 producteurs), les entreprises pomicoles ont très majoritairement voté pour l'abandon de l'ASRA (92 %).
- **28 août 2019** : Une lettre a été acheminée à M. Ernest Desrosiers, PDG de la

Financière, pour permettre au secteur pomicole d'abandonner l'ASRA afin d'adhérer aux programmes AGRI. De plus, les PPQ souhaitaient être informés des échéanciers et des prochaines étapes dès que possible.

- **30 août 2019** : M. Ernest Desrosiers s'engageait à soumettre les modifications nécessaires au conseil d'administration de la Financière du 1er novembre dernier dans le but d'enclencher dès cet automne les démarches pour traiter la rétroactivité aux programmes AGRI.
- Suite à la décision du conseil d'administration du 1er novembre de la FADQ, le secteur pommes aura droit au programme Agri-Québec rétroactif en 2016 et Agri-Québec Plus pour 2018.

Étapes suivant le vote :

- Aviser la clientèle ASRA pommes des modifications aux programmes (lettre envoyée en novembre 2019);
- Rencontre avec les PPQ, l'UPA et la FADQ (29 novembre 2019);
- Fermeture du programme ASRA pour l'année d'assurance 2018-2019 et remboursement des cotisations (en cours);
- Traitement de rétroactivité des dossiers des participants à Agri-Québec (à réaliser);
- Remboursement du 1/3 du fonds ASRA et/ou discussion et réflexion sur un programme complémentaire (à réaliser).



AGA2019.02**DATES DE MISE EN MARCHÉ**

- De s'assurer que le comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais de mieux déterminer les dates de mise en marché.

Suivi :

La résolution a été soumise aux membres du comité de prix de la pomme destinée à l'état frais. Nous avons apporté les données des dates de floraison et nouaison de la variété McIntosh de 2007 à 2019. Et le calendrier final des dates de mise en marché depuis la saison de commercialisation 2009-2010. Le comité a tenu compte de ces documents dans sa prise de décision le 8 juillet 2019.

AGA2019.03**POUR CONTRER LES IMPACTS DE LA HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM**

- D'intervenir auprès de La Financière agricole du Québec pour demander une aide financière spéciale dans le cadre d'un programme AGRI si le salaire minimum dépasse le taux d'inflation.

Après discussion avec les autres organisations du secteur horticole, nous avons déposé en commun une demande de la création d'un comité interministériel pour examiner la compétitivité du secteur horticole dans le contexte, entre autres, de l'augmentation du salaire minimum.

Le secteur maraîchers et fruitiers du Québec travaille sur différentes pistes d'actions avec le MAPAQ pour le maintien de la compétitivité du secteur et fait aussi d'autres représentations auprès des différents ministères suivants (MEI, CTQ, MELCC, MTESS, MSSS et MFQ).

AGA2019.04**L'APPLICATION DU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET) - VOLET AGRICOLE**

Intervenir auprès du gouvernement du Canada (Emploi et Développement social Canada et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) afin :

- Que les travailleurs du PTET agricole obtiennent un permis de travail leur permettant de transférer facilement et rapidement d'employeur en cours de saison;
- De revenir aux procédures en vigueur en 2013 qui permettaient aux travailleurs du PTET agricole de faire une seule demande de permis de travail couvrant plusieurs emplois consécutifs chez différents employeurs préalablement autorisés.

Suivi :

- Lobbyisme auprès de divers ministères du gouvernement, y compris Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Emploi et Développement social Canada (EDSC) ainsi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).
- Les administrateurs des organisations de main-d'œuvre — FARMS (Ontario), FERME (Québec) et WALI (C.-B.) — travaillent avec le gouvernement à rattraper le retard accumulé dans les études d'impact sur le marché du travail (EIMT).
- Campagne de sensibilisation sur les travailleurs étrangers.
- Sensibilisation auprès des différents partis lors des élections Canada d'octobre 2019.



LES SYNDICATS RÉGIONAUX SAISON 2019-2020

LAURENTIDES

Secrétaire

Martin Charron

15, chemin de la Grande-Côte
bureau 200
St-Eustache, Québec J7P 5L3
450 472-0440, poste 306

Administrateurs

Éric Rochon (P)

450 258-4989

Alexandre Simard (VP)

450 623-0687

Jean-Marc Rochon

514 754-4907

Yvon Gemme

450 472-6403

Marc-André Trottier

514 830-8691

DES FRONTIÈRES

Secrétaire

Jean Dumont

3800, boul. Casavant Ouest
St-Hyacinthe, Québec
J2S 8E3
450 774-9154, poste 5213

Administrateurs

Mario Bourdeau (P)

450 247-2413

Richard Morin (VP)

450 248-4436

Paul-Martin Roy

450 295-2306

Jonathan Rodrigue

450 298-5408

Tim Petch

450 247-3414

VALLÉE MONTÉRÉGIENNE

Secrétaire

Jean Dumont

3800, boul. Casavant Ouest
St-Hyacinthe, Québec
J2S 8E3
450 774-9154, poste 5213

Administrateurs

Sébastien Morissette (P)

450 388-0442

Charles Choquette (VP)

450 531-4222

Yvan Duchesne

450 460-2858

Alexandre Larivière

450 546-3411

Vincent Giasson

514 863-4613

EST-DU-QUÉBEC

Secrétaire

Stéphanie Desrosiers

5185, rue Rideau
Québec, Québec
G2E 5S2
418 872-0770, poste 203

Administrateurs

François Turcotte (P)

418 829-3695

François Blouin (1^{er} VP)

418 829-2639

Sylvain Caouette (2^e VP)

418 247-7973

Dany Hébert

418 822-1649

Laura Genest

418 831-9967

Légende :

P : Président

VP : Vice-président

Cette liste a été mise à jour suite aux AGA des syndicats régionaux tenues en novembre et décembre 2019

NOS PARTENAIRES

POMMIER D'OR



POMMIER D'ARGENT



POMMIER DE BRONZE

A. Lassonde inc.
IRDA